

# **E 2902**

**ASSEMBLEE NATIONALE**

DOUZIEME LEGISLATURE

**SENAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2004-2005

Reçu a la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 15 juin 2005

Enregistre a la Présidence du Sénat le 15 juin 2005

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Avant-projet de budget général** de la Commission européenne pour  
l'exercice 2006. Aperçu général.

COMMISSION EUROPÉENNE

## Avant-projet de budget général de la Commission européenne pour l'exercice 2006



### Aperçu général

COMMISSION EUROPÉENNE

**AVANT-PROJET DE BUDGET GÉNÉRAL  
DE LA COMMISSION EUROPÉENNE  
POUR L'EXERCICE 2006**

**Aperçu général**

BRUXELLES · LUXEMBOURG, MAI 2005

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur Internet via le serveur Europa (<http://europa.eu.int>).

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2005

© Communautés européennes, 2005

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

*Printed in France*

IMPRIMÉ SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE

## SOMMAIRE

	Page
1. Présentation générale. . . . .	4
2. Les perspectives financières 2000-2006 . . . . .	6
2.1. Données chiffrées en regard des perspectives financières — Crédits pour paiements (données chiffrées globales) . . . . .	7
2.2. Données chiffrées en regard des perspectives financières — Crédits pour engagements (données chiffrées globales) . . . . .	8
2.3. Données chiffrées en regard des perspectives financières — Crédits pour paiements (détail) . . . . .	10
2.4. Données chiffrées en regard des perspectives financières — Crédits pour engagements (détail) . . . . .	13
3. Récapitulation générale des crédits pour engagements (par domaine politique) . . . . .	16
4. Rubrique 1: Dépenses agricoles . . . . .	18
4.1 Principaux aspects de la rubrique 1 . . . . .	19
5. Rubrique 2: Actions structurelles . . . . .	20
5.1 Principaux aspects de la rubrique 2 . . . . .	21
6. Rubrique 3: Politiques internes . . . . .	22
6.1. Principaux aspects de la rubrique 3 . . . . .	23
7. Rubriques 4 et 7: Actions extérieures et stratégie de préadhésion . . . . .	24
7.1. Principaux aspects de la rubrique 4 . . . . .	25
7.2. Principaux aspects de la rubrique 7 . . . . .	26
8. Rubrique 5: Dépenses administratives . . . . .	28
8.1. Principaux aspects de la rubrique 5 . . . . .	29
9. Rubrique 8: Compensations . . . . .	30
10. Répartition du financement par type de recette . . . . .	31

## APERÇU GÉNÉRAL

### 1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La Commission a adopté le 27 avril sa proposition d'avant-projet de budget 2006. Elle constitue la base du dernier budget annuel qui relèvera des perspectives financières actuelles. Cette proposition vise à financer le dernier volet des actions engagées au cours de la période 2000-2006 et à relever des défis plus récents, comme la poursuite de l'intégration budgétaire des nouveaux États membres.

Les 112,6 milliards d'euros proposés pour les paiements représentent une augmentation de 6 % par rapport au budget 2005 et équivalent à 1,02 % du RNB de l'Union. Le montant pour lequel la Commission peut contracter des engagements financiers en 2006 — les crédits d'engagement — s'élève à 121,27 milliards d'euros, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2005, ce qui équivaut à 1,09 % du RNB. La proposition fait apparaître les besoins réels en engagements ainsi que les dernières estimations en matière de paiements. Elle laisse, sous le plafond des perspectives financières, des marges appréciables, s'établissant pour les paiements à 6,7 milliards d'euros et pour les engagements à 2,4 milliards d'euros.

La Commission remercie le Parlement européen pour l'appui qu'il a apporté à son approche générale. La proposition tient compte de priorités spécifiques, qui font écho aux priorités exposées dans les objectifs stratégiques de la Commission définis pour 2005-2009, à savoir la **prospérité**, la **solidarité**, la **sécurité** ainsi que la **dimension extérieure** de ces objectifs. Les orientations budgétaires du Conseil pour 2006 mettent aussi en évidence l'importance de financer de manière appropriée les actions communautaires relatives aux conclusions du Conseil européen de Lisbonne.

Les efforts destinés à accroître la prospérité se concentreront sur la relance de la stratégie de Lisbonne, recentrée. Un appui budgétaire sera fourni, notamment dans les domaines de la recherche, de l'éducation et de la formation, de l'aide aux petites et moyennes entreprises (PME) et des réseaux transeuropéens dans les secteurs du transport et de l'énergie.

Les crédits destinés à répondre aux préoccupations des citoyens européens serviront à soutenir la lutte contre le terrorisme et contre le trafic de stupéfiants, à assurer la sécurité alimentaire, à améliorer la sécurité des transports et à promouvoir la sécurité de l'approvisionnement énergétique.

Le total des dépenses en crédits d'engagement proposé pour les **politiques internes (rubrique 3)** augmente de 1,8 % par rapport au budget 2005 et s'établit ainsi à 9 219 millions d'euros.

Les actions de solidarité visent à encourager la cohésion économique et sociale, la protection de l'environnement, la garantie des droits fondamentaux et la promotion de la citoyenneté active, en particulier parmi les jeunes gens.

Le budget 2006 renforcera aussi l'intégration financière dans la politique agricole commune (PAC) et dans les Fonds structurels et de cohésion des dix États ayant adhéré le plus récemment à l'Union.

La poursuite de la mise en œuvre progressive de la réforme en cours de la PAC stimulera aussi le développement rural, en faisant intervenir la modulation. Pour **l'agriculture et le développement rural (rubrique 1)**, l'augmentation des crédits d'engagement est de 3,5 % par rapport à 2005 et leur montant s'établit à 51 412 millions d'euros. Les engagements pour les Fonds structurels au titre des **actions structurelles (rubrique 2)** augmentent de 3,3 % et s'élèvent à 38 523 millions d'euros, tandis qu'ils augmentent de 17,5 % pour le Fonds de cohésion pour s'élever à 6 032 millions d'euros.

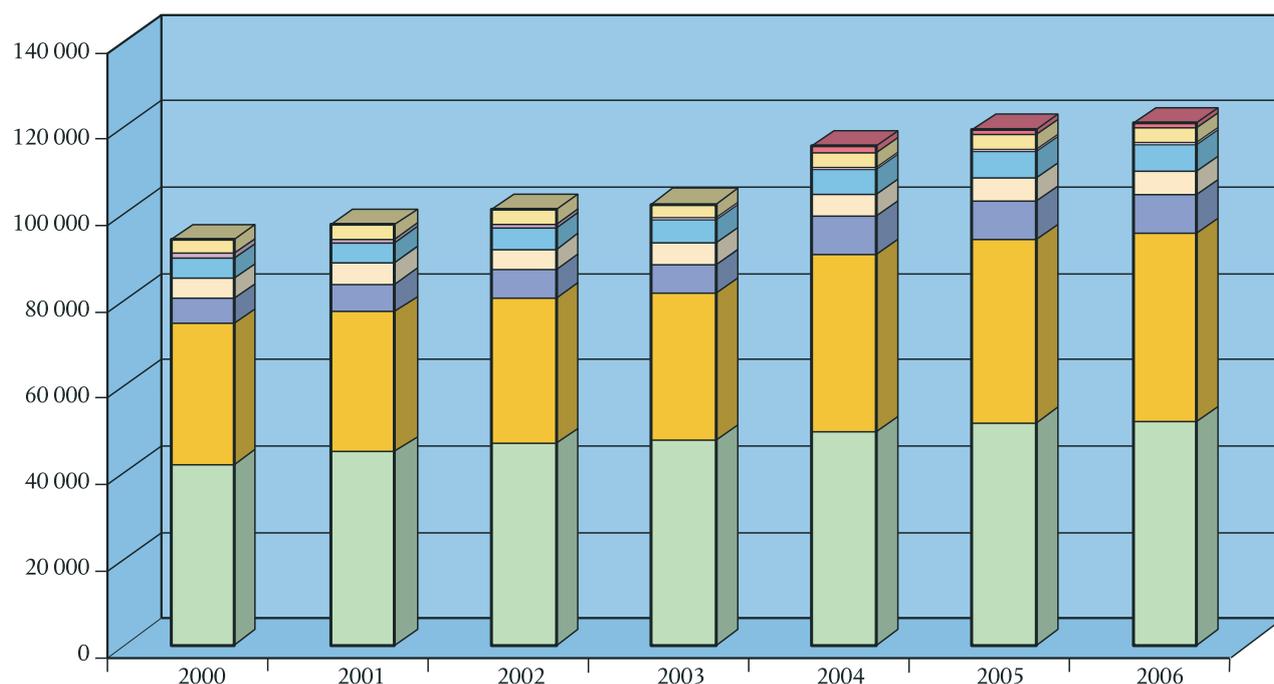
Les propositions budgétaires de la Commission conférant une dimension extérieure à ses principales priorités pour 2006 visent à relever de nouveaux défis, comme la reconstruction consécutive au tsunami, tout en continuant à concrétiser les priorités existantes, comme, dans le voisinage de l'UE, en Iraq et en Afghanistan, en tenant compte aussi des nécessités du développement et de l'aide humanitaire. Les crédits d'engagement proposés pour les **actions extérieures (rubrique 4)** dans leur ensemble représentent un total de 5 392 millions d'euros et augmentent de 1,4 % par rapport à 2005. Ce montant dépasse le plafond des perspectives financières de 123,5 millions d'euros. La Commission propose par conséquent qu'une partie de l'effort de reconstruction consécutif au tsunami (180 millions d'euros pour 2006) soit financée par l'instrument de flexibilité.

Les **dépenses administratives de toutes les institutions (rubrique 5)** augmentent de 6,2 %, ce qui laisse une marge de 25 millions d'euros sous le plafond des perspectives financières. La Commission demande 700 nouveaux postes en relation avec le dernier élargissement et 100 postes de personnel externe afin de préparer l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie.

La préparation des prochains élargissements se poursuivra, conformément aux feuilles de route convenues pour la Bulgarie et la Roumanie. La Turquie et la Croatie continueront aussi à bénéficier des crédits affectés à la stratégie de préadhésion. Un montant global de 2 481 millions d'euros est programmé pour la **stratégie de préadhésion (rubrique 7)**, ce qui représente une augmentation de 19,2 % par rapport au budget 2005, en laissant encore une marge de 1 085 millions d'euros sous le plafond.

La prochaine étape de la procédure budgétaire sera la première lecture au Conseil en juillet 2005, suivie d'une première lecture au Parlement européen en octobre. Les secondes lectures auront lieu en novembre et en décembre.

## 2. PERSPECTIVES FINANCIÈRES AUX PRIX DE 2006



(en millions d'euros, aux prix courants)

CRÉDITS POUR ENGAGEMENTS	Prix courants						Prix 2006
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>1. AGRICULTURE</b>	<b>41 738</b>	<b>44 530</b>	<b>46 587</b>	<b>47 378</b>	<b>49 305</b>	<b>51 439</b>	<b>52 618</b>
Dépenses agricoles (à l'exclusion du développement rural)	37 352	40 035	41 992	42 680	42 769	44 598	45 502
Développement rural et mesures d'accompagnement	4 386	4 495	4 595	4 698	6 536	6 841	7 116
<b>2. ACTIONS STRUCTURELLES</b>	<b>32 678</b>	<b>32 720</b>	<b>33 638</b>	<b>33 968</b>	<b>41 035</b>	<b>42 441</b>	<b>44 617</b>
Fonds structurels	30 019	30 005	30 849	31 129	35 353	37 247	38 523
Fonds de cohésion	2 659	2 715	2 789	2 839	5 682	5 194	6 094
<b>3. POLITIQUES INTERNES</b>	<b>6 031</b>	<b>6 272</b>	<b>6 558</b>	<b>6 796</b>	<b>8 722</b>	<b>9 012</b>	<b>9 385</b>
<b>4. ACTIONS EXTÉRIEURES</b>	<b>4 627</b>	<b>4 735</b>	<b>4 873</b>	<b>4 972</b>	<b>5 082</b>	<b>5 119</b>	<b>5 269</b>
<b>5. ADMINISTRATION <sup>(1)</sup></b>	<b>4 638</b>	<b>4 776</b>	<b>5 012</b>	<b>5 211</b>	<b>5 983</b>	<b>6 185</b>	<b>6 528</b>
<b>6. RÉSERVES</b>	<b>906</b>	<b>916</b>	<b>676</b>	<b>434</b>	<b>442</b>	<b>446</b>	<b>458</b>
Réserve monétaire	500	500	250	0	0	0	0
Réserve pour aides d'urgence	203	208	213	217	221	223	229
Réserve pour garanties	203	208	213	217	221	223	229
<b>7. STRATÉGIE DE PRÉADHÉSION</b>	<b>3 174</b>	<b>3 240</b>	<b>3 328</b>	<b>3 386</b>	<b>3 455</b>	<b>3 472</b>	<b>3 566</b>
Agriculture	529	540	555	564			
Instrument structurel de préadhésion (ISPA)	1 058	1 080	1 109	1 129			
Phare (pays candidats)	1 587	1 620	1 664	1 693			
<b>8. COMPENSATIONS</b>					<b>1 410</b>	<b>1 305</b>	<b>1 074</b>
<b>TOTAL DES CRÉDITS POUR ENGAGEMENTS</b>	<b>93 792</b>	<b>97 189</b>	<b>100 672</b>	<b>102 145</b>	<b>115 434</b>	<b>119 419</b>	<b>123 515</b>
<b>TOTAL DES CRÉDITS POUR PAIEMENTS</b>	<b>91 322</b>	<b>94 730</b>	<b>100 078</b>	<b>102 767</b>	<b>111 380</b>	<b>114 060</b>	<b>119 112</b>
<b>Plafond des crédits pour paiements en % du RNB (SEC 95) <sup>(2)</sup></b>	<b>1,07 %</b>	<b>1,07 %</b>	<b>1,09 %</b>	<b>1,11 %</b>	<b>1,11 %</b>	<b>1,08 %</b>	<b>1,08 %</b>
<b>Marge pour imprévu</b>	<b>0,17 %</b>	<b>0,17 %</b>	<b>0,15 %</b>	<b>0,13 %</b>	<b>0,13 %</b>	<b>0,16 %</b>	<b>0,16 %</b>
<b>Plafond des ressources propres</b>	<b>1,24 %</b>	<b>1,24 %</b>	<b>1,24 %</b>	<b>1,24 %</b>	<b>1,24 %</b>	<b>1,24 %</b>	<b>1,24 %</b>

(1) S'agissant des dépenses de pensions, les montants pris en compte sous le plafond de cette rubrique sont calculés nets des contributions du personnel au régime correspondant, dans la limite des 1 100 millions d'euros au prix de 1999 pour la période 2000-2006.

(2) Prévisions du 8 avril 2005.

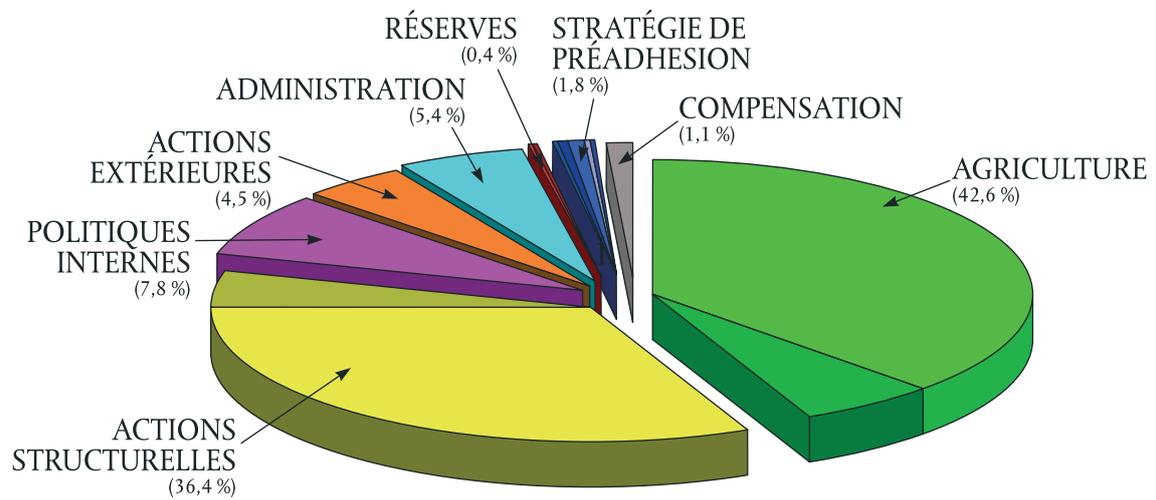
## 2.1. Données chiffrées en regard des perspectives financières — Crédits pour paiements (données chiffrées globales)

CRÉDITS POUR PAIEMENTS	Budget	Perspectives financières	Avant-projet de budget	Différence	Différence
	2005 <sup>(1)</sup>	2006	2006	2005/2006	2005/2006
	(1)	(2)	(3)	(3 / 1)	(3 – 1)
	Euros	Euros	Euros	%	Euros
<b>1. AGRICULTURE</b>	<b>49 114 850 000</b>		<b>51 352 620 000</b>	<b>4,6 %</b>	<b>2 237 770 000</b>
— Dépenses agricoles (hors développement rural)	42 835 450 000		43 641 320 000	1,9 %	805 870 000
— Développement rural et mesures d'accompagnement	6 279 400 000		7 711 300 000	22,8 %	1 431 900 000
<b>2. ACTIONS STRUCTURELLES</b>	<b>32 396 027 704</b>		<b>35 639 599 237</b>	<b>10,0 %</b>	<b>3 243 571 533</b>
— Fonds structurels	29 390 527 704		32 134 099 237	9,3 %	2 743 571 533
— Fonds de cohésion	3 005 500 000		3 505 500 000	16,6 %	500 000 000
<b>3. POLITIQUES INTERNES</b>	<b>7 923 781 439</b>		<b>8 836 227 649</b>	<b>11,5 %</b>	<b>912 446 210</b>
<b>4. ACTIONS EXTÉRIEURES</b>	<b>5 476 162 603</b>		<b>5 357 195 920</b>	<b>– 2,2 %</b>	<b>– 118 966 683</b>
<b>5. ADMINISTRATION</b>	<b>6 292 686 171</b>		<b>6 683 067 398</b>	<b>6,2 %</b>	<b>390 381 227</b>
<b>6. RÉSERVES</b>	<b>446 000 000</b>		<b>458 000 000</b>	<b>2,7 %</b>	<b>12 000 000</b>
— Réserve pour garanties	223 000 000		229 000 000	2,7 %	6 000 000
— Réserve pour aides d'urgence	223 000 000		229 000 000	2,7 %	6 000 000
<b>7. STRATÉGIE DE PRÉADHÉSION</b>	<b>3 286 990 000</b>		<b>3 152 150 000</b>	<b>– 4,1 %</b>	<b>– 134 840 000</b>
— Instrument SAPARD – Préadhésion	579 000 000		660 200 000	14,0 %	81 200 000
— Instrument structurel de préadhésion (ISPA)	703 750 000		855 000 000	21,5 %	151 250 000
— Instrument Phare – Préadhésion	1 654 900 000		1 290 450 000	– 22,0 %	– 364 450 000
— Turquie	322 500 000		291 000 000	– 9,8 %	– 31 500 000
— Développement économique de la communauté chypriote turque <sup>(2)</sup>	26 840 000		55 500 000	106,8 %	28 660 000
<b>8. COMPENSATIONS</b>	<b>1 304 988 996</b>		<b>1 073 500 332</b>	<b>– 17,7 %</b>	<b>– 231 488 664</b>
<b>Total des crédits pour paiements</b>	<b>106 241 486 913</b>	<b>119 292 000 000</b>	<b>112 552 360 536</b>	<b>5,9 %</b>	<b>6 310 873 623</b>
<i>Marge</i>	7 993 513 087		6 739 639 464		
Dépenses obligatoires	45 769 358 134		46 386 034 197	1,3 %	616 676 063
Dépenses non obligatoires	60 472 128 779		66 166 326 339	9,4 %	5 694 197 560
<b>Total des crédits pour engagements</b>	<b>116 593 622 611</b>	<b>123 695 000 000</b>	<b>121 273 351 905</b>	<b>4,0 %</b>	<b>4 679 729 294</b>
<i>Marge</i>	3 000 377 389		2 421 648 095		
Dépenses obligatoires	45 728 339 134		46 375 837 197	1,4 %	647 498 063
Dépenses non obligatoires	70 865 283 477		74 897 514 708	5,7 %	4 032 231 231
<b>Crédits pour paiements en % du RNB</b>	<b>1,01 %</b>	<b>1,08 %</b>	<b>1,02 %</b>		

(1) Budget rectificatif n° 1 et avant-projets de budgets rectificatifs n°s 2 et 3 compris.

(2) Ce crédit couvre aussi l'aide au développement économique de la communauté chypriote turque.

## 2.2. Données chiffrées en regard des perspectives financières — Crédits pour engagements (données chiffrées globales)



CRÉDITS POUR ENGAGEMENTS	Budget	Perspectives financières	Avant-projet de budget	Différence	Différence
	2005 <sup>(1)</sup>	2006	2006	2005/2006	2005/2006
	(1)	(2)	(3)	(3 / 1)	(3 - 1)
	Euros	Euros	Euros	%	Euros
<b>1. AGRICULTURE</b>	<b>49 676 450 000</b>	<b>52 618 000 000</b>	<b>51 412 320 000</b>	<b>3,5 %</b>	<b>1 735 870 000</b>
Marge	1 762 550 000		1 205 680 000		
■ — Dépenses agricoles (hors développement rural)	42 835 450 000	45 502 000 000	43 641 320 000	1,9 %	805 870 000
■ — Développement rural et mesures d'accompagnement	6 841 000 000	7 116 000 000	7 771 000 000	13,6 %	930 000 000
<b>2. ACTIONS STRUCTURELLES <sup>(2)</sup></b>	<b>42 423 497 444</b>	<b>44 617 000 000</b>	<b>44 555 004 990</b>	<b>5,0 %</b>	<b>2 131 507 546</b>
Marge	17 502 556		61 995 010		
■ — Fonds structurels	37 291 564 455	38 523 000 000	38 522 922 880	3,3 %	1 231 358 425
■ — Fonds de cohésion	5 131 932 989	6 094 000 000	6 032 082 110	17,5 %	900 149 121
<b>3. POLITIQUES INTERNES <sup>(3)</sup></b>	<b>9 052 000 000</b>	<b>9 385 000 000</b>	<b>9 218 359 185</b>	<b>1,8 %</b>	<b>166 359 185</b>
Marge	- 40 000 000		166 640 815		
<b>4. ACTIONS EXTÉRIEURES <sup>(4)</sup></b>	<b>5 317 000 000</b>	<b>5 269 000 000</b>	<b>5 392 500 000</b>	<b>1,4 %</b>	<b>75 500 000</b>
Marge	- 198 000 000		- 123 500 000		
<b>5. ADMINISTRATION <sup>(5)</sup></b>	<b>6 292 686 171</b>	<b>6 708 000 000</b>	<b>6 683 067 398</b>	<b>6,2 %</b>	<b>390 381 227</b>
Marge	67 313 829		24 932 602		
<b>6. RÉSERVES</b>	<b>446 000 000</b>	<b>458 000 000</b>	<b>458 000 000</b>	<b>2,7 %</b>	<b>12 000 000</b>
Marge	0		0		
■ — Réserve pour garanties	223 000 000	229 000 000	229 000 000	2,7 %	6 000 000
■ — Réserve pour aides d'urgence	223 000 000	229 000 000	229 000 000	2,7 %	6 000 000
<b>7. STRATÉGIE DE PRÉADHÉSION</b>	<b>2 081 000 000</b>	<b>3 566 000 000</b>	<b>2 480 600 000</b>	<b>19,2 %</b>	<b>399 600 000</b>
Marge	1 391 000 000		1 085 400 000		
■ — Instrument SAPARD — Préadhésion	250 300 000		300 000 000	19,9 %	49 700 000
■ — Instrument structurel de préadhésion (ISPA)	525 700 000		585 000 000	11,3 %	59 300 000
■ — Instrument Phare — Préadhésion	898 800 000		977 300 000	8,7 %	78 500 000
■ — Turquie <sup>(6)</sup>	286 200 000		479 500 000	67,5 %	193 300 000
■ — Développement économique de la communauté chypriote turque <sup>(7)</sup>	120 000 000		138 800 000	15,7 %	18 800 000
<b>8. COMPENSATIONS</b>	<b>1 304 988 996</b>	<b>1 074 000 000</b>	<b>1 073 500 332</b>	<b>- 17,7 %</b>	<b>- 231 488 664</b>
Marge	11 004		499 668		
<b>Total des crédits pour engagements</b>	<b>116 593 622 611</b>	<b>123 695 000 000</b>	<b>121 273 351 905</b>	<b>4,0 %</b>	<b>4 679 729 294</b>
Marge	3 000 377 389		2 421 648 095		
Dépenses obligatoires	45 728 339 134		46 375 837 197	1,4 %	647 498 063
Dépenses non obligatoires	70 865 283 477		74 897 514 708	5,7 %	4 032 231 231
<b>Total des crédits pour paiements</b>	<b>106 241 486 913</b>	<b>119 292 000 000</b>	<b>112 552 360 536</b>	<b>5,9 %</b>	<b>6 310 873 623</b>
Marge	7 993 513 087		6 739 639 464		
Dépenses obligatoires	45 769 358 134		46 386 034 197	1,3 %	616 676 063
Dépenses non obligatoires	60 472 128 779		66 166 326 339	9,4 %	5 694 197 560
<b>Crédits pour paiements en % du RNB</b>	<b>1,01 %</b>	<b>1,08 %</b>	<b>1,02 %</b>		

(1) Budget rectificatif n° 1 et avant-projets de budgets rectificatifs n°s 2 et 3 compris.

(2) Le montant inscrit dans le budget 2005 pour la sous-rubrique «Fonds structurels» excède le plafond des perspectives financières en raison de la mobilisation de l'instrument de flexibilité, rendue possible par l'accord interinstitutionnel, à concurrence d'un montant de 45 millions d'euros pour l'extension du programme PEACE II destiné à l'Irlande du Nord et aux comtés frontaliers de l'Irlande.

(3) Le montant inscrit dans le budget 2005 excède le plafond des perspectives financières en raison de la mobilisation de l'instrument de flexibilité à concurrence d'un montant de 40 millions d'euros aux fins du financement des agences décentralisées.

(4) Le montant prévu dans le budget 2005 pour cette rubrique est supérieur au plafond des perspectives financières en raison du recours à l'instrument de flexibilité, comme l'autorise l'accord interinstitutionnel, pour un montant de 100 millions d'euros en faveur de la reconstruction de l'Iraq. Un montant de 98 millions d'euros est en outre proposé avec l'avant-projet de budget rectificatif n° 3/2005 pour aider à la reconstruction des pays touchés par le Tsunami.

(5) Le montant total budgétisé pour la Turquie en 2006 s'établit à 500 millions d'euros étant donné que, outre la ligne spécifique, environ 21,5 millions d'euros sont disponibles sur les lignes destinées à TAIEX et aux programmes horizontaux.

(6) Le plafond de la rubrique 5 inclut une dotation de 180 millions d'euros pour les contributions du personnel au régime de pensions, conformément à la note n° 1 figurant au bas du tableau des perspectives financières telles qu'ajustées pour 2006.

(7) Ce crédit couvre aussi l'aide au développement économique de la communauté chypriote turque.

### 2.3. Données chiffrées en regard des perspectives financières — Crédits pour paiements (détail)

CRÉDITS POUR PAIEMENTS	Budget	Perspectives financières	Avant-projet de budget	Différence	Différence
	2005 (1)	2006	2006	2005/2006	2005/2006
	(1)	(2)	(3)	(3 / 1)	(3 - 1)
	Euros	Euros	Euros	%	Euros
<b>1. AGRICULTURE</b>	<b>49 114 850 000</b>		<b>51 352 620 000</b>	<b>4,6 %</b>	<b>2 237 770 000</b>
— Dépenses agricoles (à l'exclusion du développement rural)	42 835 450 000		43 641 320 000	1,9 %	805 870 000
— 05 – Agriculture et développement rural	42 514 275 000		43 306 970 000	1,9 %	792 695 000
— 11 – Pêche	33 200 000		33 200 000	0,0 %	0
— 17 – Santé et protection des consommateurs	287 975 000		301 150 000	4,6 %	13 175 000
— Développement rural et mesures d'accompagnement	6 279 400 000		7 711 300 000	22,8 %	1 431 900 000
— 05 – Agriculture et développement rural	6 279 400 000		7 711 300 000	22,8 %	1 431 900 000
<b>2. ACTIONS STRUCTURELLES</b>	<b>32 396 027 704</b>		<b>35 639 599 237</b>	<b>10,0 %</b>	<b>3 243 571 533</b>
— Fonds structurels	29 390 527 704		32 134 099 237	9,3 %	2 743 571 533
— Objectif n° 1	20 214 810 446		23 342 440 721	15,5 %	3 127 630 275
— 04 – Emploi et affaires sociales	4 391 075 131		5 352 476 736	21,9 %	961 401 605
— 05 – Agriculture et développement rural	2 641 069 973		3 027 094 344	14,6 %	386 024 371
— 11 – Pêche	332 031 697		416 212 131	25,4 %	84 180 434
— 13 – Politique régionale	12 850 633 645		14 546 657 510	13,2 %	1 696 023 865
— Objectif n° 2	3 951 431 205		3 187 548 519	-19,3 %	-763 882 686
— 04 – Emploi et affaires sociales	486 812 020		370 328 239	-23,9 %	-116 483 781
— 13 – Politique régionale	3 453 789 185		2 813 883 165	-18,5 %	-639 906 020
— Objectif n° 3	3 505 129 538		3 634 880 688	3,7 %	129 751 150
— 04 – Emploi et affaires sociales	3 505 129 538		3 634 880 688	3,7 %	129 751 150
— Autres actions structurelles (hors objectif n° 1)	250 127 386		185 229 930	-25,9 %	-64 897 456
— Initiatives communautaires, dont:	1 273 640 914		1 621 423 502	27,3 %	347 782 588
— 04 – Emploi et affaires sociales	366 800 956		436 176 916	18,9 %	69 375 960
— 05 – Agriculture et développement rural	214 452 665		263 833 572	23,0 %	49 380 907
— 13 – Politique régionale	692 387 293		920 613 179	33,0 %	228 225 886
— Actions innovatrices et assistance technique	195 388 215		157 575 877	-19,4 %	-37 812 338
— 04 – Emploi et affaires sociales	50 125 000		38 344 081	-23,5 %	-11 780 919
— 05 – Agriculture et développement rural	3 700 000		3 129 262	-15,4 %	-570 738
— 11 – Pêche	4 463 215		2 522 552	-43,5 %	-1 940 663
— 13 – Politique régionale	137 100 000		113 579 982	-17,2 %	-23 520 018
— Fonds de cohésion	3 005 500 000		3 505 500 000	16,6 %	500 000 000
— 13 – Politique régionale	3 005 500 000		3 505 500 000	16,6 %	500 000 000
<b>3. POLITIQUES INTERNES</b>	<b>7 923 781 439</b>		<b>8 836 227 649</b>	<b>11,5 %</b>	<b>912 446 210</b>
— 01 – Affaires économiques et financières	78 978 077		78 141 185	-1,1 %	-836 892
— 02 – Entreprises, dont:	296 358 000		316 504 000	6,8 %	20 146 000
— Programme-cadre de recherche	130 173 000		130 324 000	0,1 %	151 000
— 03 – Concurrence	800 000		800 000	0,0 %	0
— 04 – Emploi et affaires sociales	168 178 000		158 380 000	-5,8 %	-9 798 000
— 05 – Agriculture et développement rural	66 955 400		42 982 600	-35,8 %	-23 972 800

CRÉDITS POUR PAIEMENTS	Budget	Perspectives financières	Avant-projet de budget	Différence	Différence
	2005 (1)	2006	2006	2005/2006	2005/2006
	(1)	(2)	(3)	(3 / 1)	(3 - 1)
	Euros	Euros	Euros	%	Euros
— 06 – Énergie et transports, dont:	1 234 685 800		1 183 544 000	- 4,1 %	- 51 141 800
— Programme-cadre de recherche	222 000 000		191 505 000	- 13,7 %	- 30 495 000
— 07 – Environnement	230 829 000		207 192 000	- 10,2 %	- 23 637 000
— 08 – Recherche, dont:	2 478 401 250		3 230 675 000	30,4 %	752 273 750
— Programme-cadre de recherche	2 478 401 250		3 230 675 000	30,4 %	752 273 750
— 09 – Société de l'information et médias, dont:	1 136 552 000		1 355 298 000	19,2 %	218 746 000
— Programme-cadre de recherche	953 202 000		1 161 038 000	21,8 %	207 836 000
— 10 – Recherche directe, dont:	347 688 450		350 200 000	0,7 %	2 511 550
— Programme-cadre de recherche	317 505 450		313 110 000	- 1,4 %	- 4 395 450
— 11 – Pêche, dont:	123 014 543		114 762 000	- 6,7 %	- 8 252 543
— Programme-cadre de recherche	30 050 000		21 600 000	- 28,1 %	- 8 450 000
— 12 – Marché intérieur	11 500 000		10 360 000	- 9,9 %	- 1 140 000
— 13 – Politique régionale	15 000 000		15 000 000	0,0 %	0
— 14 – Fiscalité et union douanière	52 360 000		53 300 000	1,8 %	940 000
— 15 – Éducation et culture	728 180 000		764 966 000	5,1 %	36 786 000
— 16 – Presse et communication	65 888 900		64 115 000	- 2,7 %	- 1 773 900
— 17 – Santé et protection des consommateurs	123 205 795		143 259 864	16,3 %	20 054 069
— 18 – Espace de liberté, de sécurité et de justice	533 876 224		531 288 000	- 0,5 %	- 2 588 224
— 19 – Relations extérieures	10 550 000		11 500 000	9,0 %	950 000
— 20 – Commerce	1 400 000		800 000	- 42,9 %	- 600 000
— 22 – Élargissement	128 130 000		114 000 000	- 11,0 %	- 14 130 000
— 24 – Lutte contre la fraude	8 540 000		11 900 000	39,3 %	3 360 000
— 26 – Administration de la Commission	34 000 000		29 500 000	- 13,2 %	- 4 500 000
— 29 – Statistiques	48 710 000		47 760 000	- 2,0 %	- 950 000
— Total du programme-cadre de recherche	4 131 331 700		5 048 252 000	22,2 %	916 920 300
<b>4. ACTIONS EXTÉRIEURES</b>	<b>5 476 162 603</b>		<b>5 357 195 920</b>	<b>- 2,2 %</b>	<b>- 118 966 683</b>
— 01 – Affaires économiques et financières	96 638 000		91 438 000	- 5,4 %	- 5 200 000
— 05 – Agriculture et développement rural	5 920 000		6 000 000	1,4 %	80 000
— 06 – Énergie et transports	1 275 000		3 175 000	149,0 %	1 900 000
— 07 – Environnement	16 278 000		13 845 800	- 14,9 %	- 2 432 200
— 11 – Pêche	202 983 000		204 625 000	0,8 %	1 642 000
— 14 – Fiscalité et union douanière	2 066 000		2 059 920	- 0,3 %	- 6 080
— 15 – Éducation et culture	18 700 000		19 500 000	4,3 %	800 000
— 17 – Santé et protection des consommateurs	p.m.		400 000		400 000
— 19 – Relations extérieures, dont:	2 989 263 603		3 027 732 200	1,3 %	38 468 597
— Relations multilatérales et affaires générales dans le secteur des relations extérieures	86 825 000		88 545 000	2,0 %	1 720 000
— Politique étrangère et de sécurité commune	53 600 000		60 700 000	13,2 %	7 100 000
— Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH)	129 900 000		101 225 000	- 22,1 %	- 28 675 000

CRÉDITS POUR PAIEMENTS	Budget	Perspectives financières	Avant-projet de budget	Différence	Différence
	2005 <sup>(1)</sup>	2006	2006	2005/2006	2005/2006
	(1)	(2)	(3)	(3 / 1)	(3 - 1)
	Euros	Euros	Euros	%	Euros
— Relations avec les pays de l'OCDE non membres de l'Union européenne	17 000 000		17 000 000	0,0 %	0
— Relations avec l'Europe orientale, le Caucase et les Républiques d'Asie centrale	563 650 000		523 000 000	- 7,2 %	- 40 650 000
— Relations avec le Moyen-Orient et la Méditerranée du Sud	921 298 353		995 734 000	8,1 %	74 435 647
— Relations avec l'Amérique latine	442 050 000		378 500 000	- 14,4 %	- 63 550 000
— Relations avec l'Asie	623 150 000		723 266 000	16,1 %	100 116 000
— Stratégie politique et coordination	18 680 000		19 600 000	4,9 %	920 000
— 20 - Commerce	11 720 000		10 800 000	- 7,8 %	- 920 000
— 21 - Développement et relations avec les États ACP	1 097 756 500		977 220 000	- 11,0 %	- 120 536 500
— Politique de coopération au développement et stratégies sectorielles	834 267 500		747 700 000	- 10,4 %	- 86 567 500
— Relations avec les pays ACP, les PTOM et l'Afrique du Sud	202 400 000		173 450 000	- 14,3 %	- 28 950 000
— Stratégie politique et coordination	14 550 000		14 450 000	- 0,7 %	- 100 000
— 22 - Élargissement, dont:	535 700 000		500 000 000	- 6,7 %	- 35 700 000
— Relations avec les Balkans occidentaux	489 000 000		480 000 000	- 1,8 %	- 9 000 000
— 23 - Aide humanitaire	497 862 500		500 400 000	0,5 %	2 537 500
<b>5. ADMINISTRATION</b>	<b>6 292 686 171</b>		<b>6 683 067 398</b>	<b>6,2 %</b>	<b>390 381 227</b>
— Commission (hors pensions)	3 105 195 287		3 295 695 925	6,1 %	190 500 638
— Autres institutions (hors pensions)	2 336 058 884		2 482 553 473	6,3 %	146 494 589
— Pensions (toutes institutions)	851 432 000		904 818 000	6,3 %	53 386 000
<b>6. RÉSERVES</b>	<b>446 000 000</b>		<b>458 000 000</b>	<b>2,7 %</b>	<b>12 000 000</b>
— 01 - Affaires économiques et financières	223 000 000		229 000 000	2,7 %	6 000 000
— 31 - Réserves (aides d'urgence)	223 000 000		229 000 000	2,7 %	6 000 000
<b>7. STRATÉGIE DE PRÉADHÉSION</b>	<b>3 286 990 000</b>		<b>3 152 150 000</b>	<b>- 4,1 %</b>	<b>- 134 840 000</b>
— 05 - Agriculture et développement rural (SAPARD)	579 000 000		660 200 000	14,0 %	81 200 000
— 13 - Politique régionale (ISPA)	703 750 000		855 000 000	21,5 %	151 250 000
— 15 - Éducation et culture	2 500 000		2 950 000	18,0 %	450 000
— 22 - Élargissement, dont:	2 001 740 000		1 634 000 000	- 18,4 %	- 367 740 000
— Aide de préadhésion — Pays d'Europe centrale et orientale (PECO)	1 652 400 000		1 287 500 000	- 22,1 %	- 364 900 000
— Aide de préadhésion — Turquie	322 500 000		291 000 000	- 9,8 %	- 31 500 000
<b>8. COMPENSATIONS</b>	<b>1 304 988 996</b>		<b>1 073 500 332</b>	<b>- 17,7 %</b>	<b>- 231 488 664</b>
<b>Total des crédits pour paiements</b>	<b>106 241 486 913</b>	<b>119 292 000 000</b>	<b>112 552 360 536</b>	<b>5,9 %</b>	<b>6 310 873 623</b>
Marge	7 993 513 087		6 739 639 464		
Dépenses obligatoires	45 769 358 134		46 386 034 197	1,3 %	616 676 063
Dépenses non obligatoires	60 472 128 779		66 166 326 339	9,4 %	5 694 197 560
<b>Total des crédits pour engagements</b>	<b>116 593 622 611</b>	<b>119 594 000 000</b>	<b>121 273 351 905</b>	<b>4,0 %</b>	<b>4 679 729 294</b>
Marge	3 000 377 389		2 421 648 095		
Dépenses obligatoires	45 728 339 134		46 375 837 197	1,4 %	647 498 063
Dépenses non obligatoires	70 865 283 477		74 897 514 708	5,7 %	4 032 231 231
<b>Crédits pour paiements en % du RNB</b>	<b>1,01 %</b>	<b>1,08 %</b>	<b>1,02 %</b>		

(1) Budget rectificatif n° 1 et avant-projets de budgets rectificatifs n°s 2 et 3 compris.

## 2.4. Données chiffrées en regard des perspectives financières — Crédits pour engagements (détail)

CRÉDITS POUR ENGAGEMENTS	Budget	Perspectives financières	Avant-projet de budget	Différence	Différence
	2005 <sup>(1)</sup>	2006	2006	2005/2006	2005/2006
	(1)	(2)	(3)	(3 / 1)	(3 - 1)
	Euros	Euros	Euros	%	Euros
<b>1. AGRICULTURE</b>	<b>49 676 450 000</b>	<b>52 618 000 000</b>	<b>51 412 320 000</b>	<b>3,5 %</b>	<b>1 735 870 000</b>
<i>Marge</i>	1 762 550 000		1 205 680 000		
— Dépenses agricoles (à l'exclusion du développement rural)	42 835 450 000	45 502 000 000	43 641 320 000	1,9 %	805 870 000
— 05 – Agriculture et développement rural	42 514 275 000		43 306 970 000	1,9 %	792 695 000
— 11 – Pêche	33 200 000		33 200 000	0,0 %	0
— 17 – Santé et protection des consommateurs	287 975 000		301 150 000	4,6 %	13 175 000
— Développement rural et mesures d'accompagnement	6 841 000 000	7 116 000 000	7 771 000 000	13,6 %	930 000 000
— 05 – Agriculture et développement rural	6 841 000 000		7 771 000 000	13,6 %	930 000 000
<b>2. ACTIONS STRUCTURELLES <sup>(2)</sup></b>	<b>42 423 497 444</b>	<b>44 617 000 000</b>	<b>44 555 004 990</b>	<b>5,0 %</b>	<b>2 131 507 546</b>
<i>Marge</i>	17 502 556		61 995 010		
— Fonds structurels	37 291 564 455	38 523 000 000	38 522 922 880	3,3 %	1 231 358 425
— Objectif n° 1	27 283 055 007		28 471 953 826	4,4 %	1 188 898 819
— 04 – Emploi et affaires sociales	6 350 486 284		6 621 451 936	4,3 %	270 965 652
— 05 – Agriculture et développement rural	3 524 726 690		3 807 195 363	8,0 %	282 468 673
— 11 – Pêche	498 625 711		509 220 838	2,1 %	10 595 127
— 13 – Politique régionale	16 909 216 322		17 534 085 689	3,7 %	624 869 367
— Objectif n° 2	3 544 290 085		3 405 061 486	- 3,9 %	- 139 228 599
— 04 – Emploi et affaires sociales	398 600 121		365 115 509	- 8,4 %	- 33 484 612
— 13 – Politique régionale	3 145 689 964		3 039 945 977	- 3,4 %	- 105 743 987
— Objectif n° 3	3 911 064 342		3 988 828 533	2,0 %	77 764 191
— 04 – Emploi et affaires sociales	3 911 064 342		3 988 828 533	2,0 %	77 764 191
— Autres actions structurelles (hors objectif n° 1)	180 026 162		185 082 503	2,8 %	5 056 341
— Initiatives communautaires, dont:	2 258 572 465		2 371 530 909	5,0 %	112 958 444
— 04 – Emploi et affaires sociales	615 029 882		650 864 425	5,8 %	35 834 543
— 05 – Agriculture et développement rural	401 691 170		429 535 652	6,9 %	27 844 482
— 13 – Politique régionale	1 241 851 413		1 291 130 832	4,0 %	49 279 419
— Actions innovatrices et assistance technique	114 556 394		100 465 623	- 12,3 %	- 14 090 771
— 04 – Emploi et affaires sociales	41 787 747		35 537 556	- 15,0 %	- 6 250 191
— 05 – Agriculture et développement rural	3 900 000		3 160 000	- 19,0 %	- 740 000
— 11 – Pêche	2 257 500		3 055 000	35,3 %	797 500
— 13 – Politique régionale	66 611 147		58 713 067	- 11,9 %	- 7 898 080
— Fonds de cohésion	5 131 932 989	6 094 000 000	6 032 082 110	17,5 %	900 149 121
— 13 – Politique régionale	5 131 932 989		6 032 082 110	17,5 %	900 149 121
<b>3. POLITIQUES INTERNES <sup>(3)</sup></b>	<b>9 052 000 000</b>	<b>9 385 000 000</b>	<b>9 218 359 185</b>	<b>1,8 %</b>	<b>166 359 185</b>
<i>Marge</i>	- 40 000 000		166 640 815		
— 01 – Affaires économiques et financières	83 294 577		61 141 185	- 26,6 %	- 22 153 392
— 02 – Entreprises, dont:	290 373 000		288 864 000	- 0,5 %	- 1 509 000
— Programme-cadre de recherche	115 973 000		114 564 000	- 1,2 %	- 1 409 000
— 03 – Concurrence	800 000		800 000	0,0 %	0
— 104 – Emploi et affaires sociales	170 048 000		177 157 000	4,2 %	7 109 000
— 05 – Agriculture et développement rural	41 110 000		40 250 000	- 2,1 %	- 860 000
— 06 – Énergie et transports, dont:	1 298 440 000		1 340 420 000	3,2 %	41 980 000

CRÉDITS POUR ENGAGEMENTS	Budget	Perspectives financières	Avant-projet de budget	Différence	Différence
	2005 (1)	2006	2006	2005/2006	2005/2006
	(1)	(2)	(3)	(3 / 1)	(3 - 1)
	Euros	Euros	Euros	%	Euros
— Programme-cadre de recherche	242 300 000		224 028 000	- 7,5 %	- 18 272 000
— 07 - Environnement	235 537 000		237 150 000	0,7 %	1 613 000
— 08 - Recherche, dont:	3 252 525 000		3 458 010 000	6,3 %	205 485 000
— Programme-cadre de recherche	3 252 525 000		3 458 010 000	6,3 %	205 485 000
— 09 - Société de l'information et médias, dont:	1 317 292 000		1 363 158 000	3,5 %	45 866 000
— Programme-cadre de recherche	1 119 502 000		1 162 898 000	3,9 %	43 396 000
— 10 - Recherche directe, dont:	365 800 000		329 600 000	- 9,9 %	- 36 200 000
— Programme-cadre de recherche	298 900 000		310 600 000	3,9 %	11 700 000
— 11 - Pêche, dont:	106 164 543		108 417 000	2,1 %	2 252 457
— Programme-cadre de recherche	17 800 000		14 900 000	- 16,3 %	- 2 900 000
— 12 - Marché intérieur	12 100 000		7 660 000	- 36,7 %	- 4 440 000
— 13 - Politique régionale	15 000 000		15 000 000	0,0 %	0
— 14 - Fiscalité et union douanière	58 210 000		61 620 000	5,9 %	3 410 000
— 15 - Éducation et culture	801 586 880		793 233 000	- 1,0 %	- 8 353 880
— 16 - Presse et communication	76 715 000		65 735 000	- 14,3 %	- 10 980 000
— 17 - Santé et protection des consommateurs	120 553 000		143 300 000	18,9 %	22 747 000
— 18 - Espace de liberté, de sécurité et de justice	548 423 000		547 965 000	- 0,1 %	- 458 000
— 19 - Relations extérieures	11 000 000		10 000 000	- 9,1 %	- 1 000 000
— 20 - Commerce	1 400 000		600 000	- 57,1 %	- 800 000
— 22 - Élargissement	146 000 000		75 600 000	- 48,2 %	- 70 400 000
— 24 - Lutte contre la fraude	11 700 000		13 100 000	12,0 %	1 400 000
— 26 - Administration de la Commission	34 000 000		29 500 000	- 13,2 %	- 4 500 000
— 29 - Statistiques	53 928 000		50 079 000	- 7,1 %	- 3 849 000
— Total du programme-cadre de recherche	5 047 000 000		5 285 000 000	4,7 %	238 000 000
<b>4. ACTIONS EXTÉRIEURES (*)</b>	<b>5 317 000 000</b>	<b>5 269 000 000</b>	<b>5 392 500 000</b>	<b>1,4 %</b>	<b>75 500 000</b>
<i>Marge</i>	- 198 000 000		- 123 500 000		
— 01 - Affaires économiques et financières	82 200 000		74 000 000	- 10,0 %	- 8 200 000
— 05 - Agriculture et développement rural	5 920 000		6 000 000	1,4 %	80 000
— 06 - Énergie et transports	5 000 000		5 045 000	0,9 %	45 000
— 07 - Environnement	16 000 000		16 000 000	0,0 %	0
— 11 - Pêche	196 200 000		202 100 000	3,0 %	5 900 000
— 14 - Fiscalité et union douanière	1 700 000		1 755 000	3,2 %	55 000
— 15 - Éducation et culture	19 000 000		19 500 000	2,6 %	500 000
— 17 - Santé et protection des consommateurs	p.m.		400 000		400 000
— 19 - Relations extérieures, dont:	2 986 580 000		3 085 200 000	3,3 %	98 620 000
— Relations multilatérales et affaires générales dans le secteur des relations extérieures	97 350 000		101 550 000	4,3 %	4 200 000
— Politique étrangère et de sécurité commune	62 200 000		62 400 000	0,3 %	200 000
— Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH)	111 630 000		83 500 000	- 25,2 %	- 28 130 000
— Relations avec les pays de l'OCDE non membres de l'Union européenne	16 000 000		17 000 000	6,2 %	1 000 000
— Relations avec l'Europe orientale, le Caucase et les Républiques d'Asie centrale	483 580 000		504 900 000	4,4 %	21 320 000
— Relations avec le Moyen-Orient et la Méditerranée du Sud	1 047 673 000		1 087 565 000	3,8 %	39 892 000
— Relations avec l'Amérique latine	310 625 000		301 200 000	- 3,0 %	- 9 425 000
— Relations avec l'Asie	732 000 000		794 515 800	8,5 %	62 515 800

CRÉDITS POUR ENGAGEMENTS	Budget	Perspectives financières	Avant-projet de budget	Différence	Différence
	2005 (1)	2006	2006	2005/2006	2005/2006
	(1)	(2)	(3)	(3 / 1)	(3 - 1)
	Euros	Euros	Euros	%	Euros
— Stratégie politique et coordination	20 605 000		21 000 000	1,9 %	395 000
— 20 — Commerce	10 700 000		10 800 000	0,9 %	100 000
— 21 — Développement et relations avec les États ACP	1 017 200 000		998 700 000	- 1,8 %	- 18 500 000
— Politique de coopération au développement et stratégies sectorielles	794 086 000		780 630 000	- 1,7 %	- 13 456 000
— Relations avec les pays ACP, les PTOM et l'Afrique du Sud	166 000 000		164 500 000	- 0,9 %	- 1 500 000
— Stratégie politique et coordination	16 200 000		15 300 000	- 5,6 %	- 900 000
— 22 — Élargissement, dont:	481 000 000		473 000 000	- 1,7 %	- 8 000 000
— Relations avec les Balkans occidentaux	466 500 000		460 500 000	- 1,3 %	- 6 000 000
— 23 — Aide humanitaire	495 500 000		500 000 000	0,9 %	4 500 000
<b>5. ADMINISTRATION (2)</b>	<b>6 292 686 171</b>	<b>6 708 000 000</b>	<b>6 683 067 398</b>	<b>6,2 %</b>	<b>390 381 227</b>
<i>Marge</i>	67 313 829		24 932 602		
— Commission (hors pensions)	3 105 195 287		3 295 695 925	6,1 %	190 500 638
— Autres institutions (hors pensions)	2 336 058 884		2 482 553 473	6,3 %	146 494 589
— Pensions (toutes institutions)	851 432 000		904 818 000	6,3 %	53 386 000
<b>6. RÉSERVES</b>	<b>446 000 000</b>	<b>458 000 000</b>	<b>458 000 000</b>	<b>2,7 %</b>	<b>12 000 000</b>
<i>Marge</i>	0		0		
— 01 — Affaires économiques et financières	223 000 000		229 000 000	2,7 %	6 000 000
— 31 — Réserves (aides d'urgence)	223 000 000		229 000 000	2,7 %	6 000 000
<b>7. STRATÉGIE DE PRÉADHÉSION</b>	<b>2 081 000 000</b>	<b>3 566 000 000</b>	<b>2 480 600 000</b>	<b>19,2 %</b>	<b>399 600 000</b>
<i>Marge</i>	1 391 000 000		1 085 400 000		
— 05 — Agriculture et développement rural (SAPARD)	250 300 000		300 000 000	19,9 %	49 700 000
— 13 — Politique régionale (ISPA)	525 700 000		585 000 000	11,3 %	59 300 000
— 15 — Éducation et culture	2 500 000		2 950 000	18,0 %	450 000
— 22 — Élargissement, dont:	1 302 500 000		1 592 650 000	22,3 %	290 150 000
— Aide de préadhésion — Pays d'Europe centrale et orientale (PECO)	896 300 000		974 350 000	8,7 %	78 050 000
— Aide de préadhésion — Turquie (6)	286 200 000		479 500 000	67,5 %	193 300 000
<b>8. COMPENSATIONS</b>	<b>1 304 988 996</b>	<b>1 074 000 000</b>	<b>1 073 500 332</b>	<b>- 17,7 %</b>	<b>- 231 488 664</b>
<i>Marge</i>	11 004		499 668		
<b>Total des crédits pour engagements</b>	<b>116 593 622 611</b>	<b>123 695 000 000</b>	<b>121 273 351 905</b>	<b>4,0 %</b>	<b>4 679 729 294</b>
<i>Marge</i>	3 000 377 389		2 421 648 095		
Dépenses obligatoires	45 728 339 134		46 375 837 197	1,4 %	647 498 063
Dépenses non obligatoires	70 865 283 477		74 897 514 708	5,7 %	4 032 231 231
<b>Total des crédits pour paiements</b>	<b>106 241 486 913</b>	<b>119 292 000 000</b>	<b>112 552 360 536</b>	<b>5,9 %</b>	<b>6 310 873 623</b>
<i>Marge</i>	7 993 513 087		6 739 639 464		
Dépenses obligatoires	45 769 358 134		46 386 034 197	1,3 %	616 676 063
Dépenses non obligatoires	60 472 128 779		66 166 326 339	9,4 %	5 694 197 560
<b>Crédits pour paiements en % du RNB</b>	<b>1,01 %</b>	<b>1,08 %</b>	<b>1,02 %</b>		

(1) Budget rectificatif n° 1 et avant-projets de budgets rectificatifs n°s 2 et 3 compris.

(2) Le montant inscrit dans le budget 2005 pour la sous-rubrique «Fonds structurels» excède le plafond des perspectives financières en raison de la mobilisation de l'instrument de flexibilité, rendue possible par l'accord interinstitutionnel, à concurrence d'un montant de 45 millions d'euros pour l'extension du programme PEACE II destiné à l'Irlande du Nord et aux comtés frontaliers de l'Irlande. Le montant inscrit dans le budget 2005 excède le plafond des perspectives financières en raison de la mobilisation de l'instrument de flexibilité à concurrence d'un montant de 40 millions d'euros aux fins du financement des agences décentralisées.

(3) Le montant inscrit dans le budget 2005 excède le plafond des perspectives financières en raison de la mobilisation de l'instrument de flexibilité à concurrence d'un montant de 40 millions d'euros aux fins du financement des agences décentralisées.

(4) Le montant prévu dans le budget 2005 pour cette rubrique est supérieur au plafond des perspectives financières en raison du recours à l'instrument de flexibilité, comme l'autorise l'accord interinstitutionnel, pour un montant de 100 millions d'euros en faveur de la reconstruction de l'Iraq. Un montant de 98 millions d'euros est en outre proposé avec l'avant-projet de budget rectificatif n° 3/2005 pour aider à la reconstruction des pays touchés par le Tsunami.

(5) Le plafond de la rubrique 5 inclut une dotation de 180 millions d'euros pour les contributions du personnel au régime de pensions, conformément à la note n° 1 figurant au bas du tableau des perspectives financières telles qu'ajustées pour 2006.

(6) Le montant total budgétisé pour la Turquie en 2006 s'établit à 500 millions d'euros étant donné que, outre la ligne spécifique, environ 21,5 millions d'euros sont disponibles sur les lignes destinées à TAJEX et aux programmes horizontaux.

### 3. Récapitulation générale des crédits pour engagements (par domaine politique)

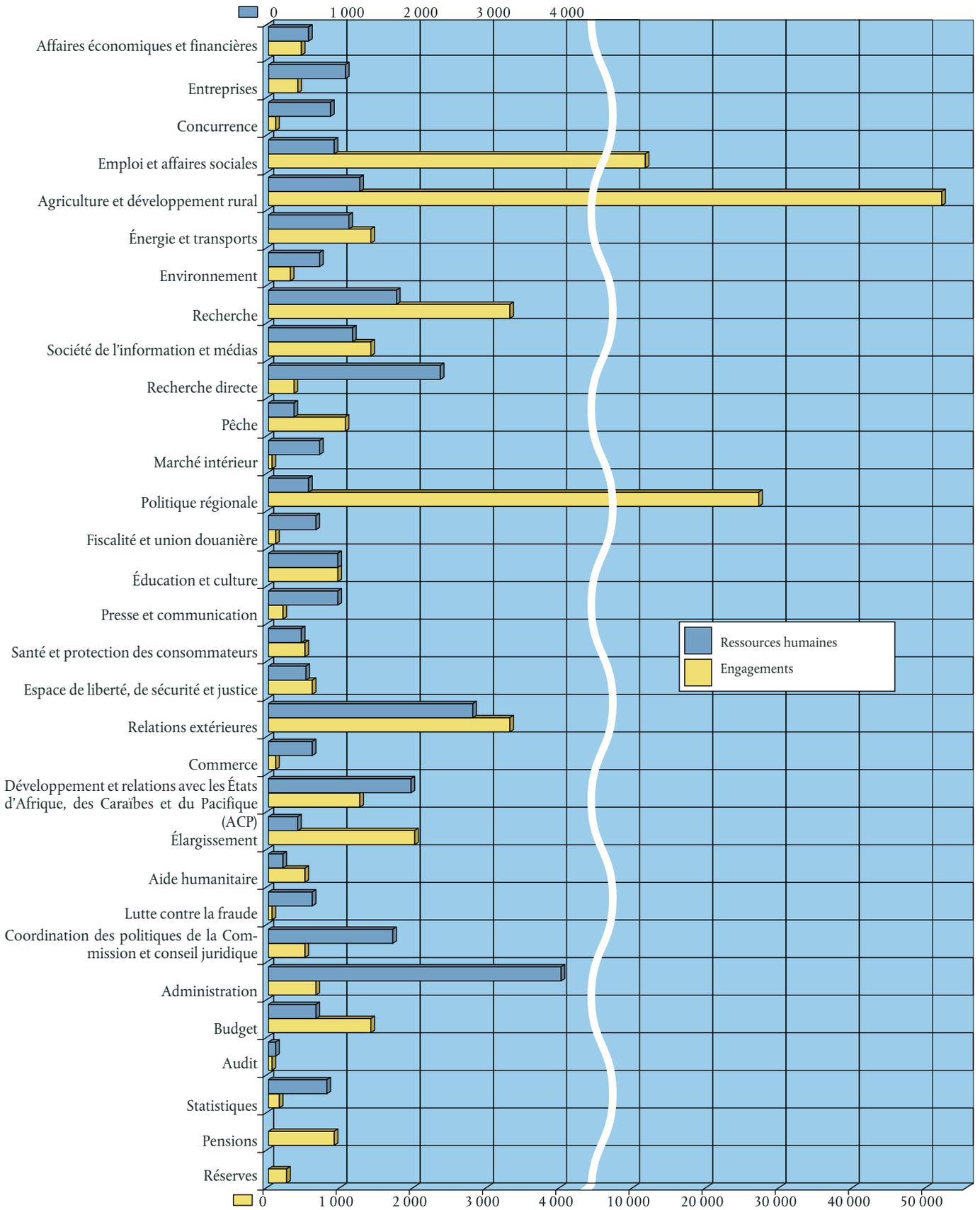
(crédits d'engagement, en millions d'euros, postes et homme/an)

Intitulé	Budget 2005		Avant-projet de budget 2006		Différence 2006-2005	
	Engagements	Ressources humaines <sup>(?)</sup>	Engagements	Ressources humaines <sup>(?)</sup>	Engagements	Ressources humaines <sup>(?)</sup>
	1	2	3	4	3 / 1	4 - 2
01 Affaires économiques et financières	453,31	538	436,03	572	- 3,81 %	34
02 Entreprises	393,45	1 045	396,66	1 052	0,82 %	7
03 Concurrence	88,96	867	98,95	900	11,22 %	33
04 Emploi et affaires sociales	11 579,47	909	11 937,13	926	3,09 %	17
05 Agriculture et développement rural	53 723,97	1 243	55 817,04	1 320	3,90 %	77
06 Énergie et transports	1 415,03	1 161	1 463,40	1 165	3,42 %	4
07 Environnement	324,82	694	331,50	701	2,05 %	7
08 Recherche	3 299,76	1 779	3 507,86	1 736	6,31 %	- 43
09 Société de l'information et médias	1 373,17	1 146	1 423,45	1 189	3,66 %	43
10 Recherche directe	366,42	2 347	330,21	2 356	- 9,88 %	9
11 Pêche	1 053,27	366	1 081,79	386	2,71 %	20
12 Marché intérieur	73,43	584	74,34	614	1,24 %	30
13 Politique régionale	27 103,81	692	28 629,43	707	5,63 %	15
14 Fiscalité et union douanière	119,87	564	130,58	607	8,94 %	43
15 Éducation et culture	943,35	661	939,65	638	- 0,39 %	- 23
16 Presse et communication	194,12	959	192,31	1 014	- 0,93 %	55
17 Santé et protection des consommateurs	514,15	946	557,74	967	8,48 %	21
18 Espace de liberté, de sécurité et justice	596,05	443	603,72	505	1,29 %	62
19 Relations extérieures	3 279,85	2 734	3 393,61	2 705	3,47 %	- 29
20 Commerce	76,32	587	83,—	634	8,76 %	47
21 Développement et relations avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)	1 235,32	1 943	1 226,52	2 094	- 0,71 %	151
22 Élargissement	1 976,25	570	2 194,—	611	11,02 %	41
23 Aide humanitaire	513,12	176	519,43	190	1,23 %	14
24 Lutte contre la fraude	61,40	418	65,75	417	7,09 %	- 1
25 Coordination des politiques de la Commission et conseil juridique	200,40	1 709	216,16	1 722	7,87 %	13
26 Administration	647,99	4 037	663,87	4 105	2,45 %	68
27 Budget <sup>(1)</sup>	1 385,70	657	1 157,62	692	- 16,46 %	35
28 Audit	10,62	104	11,58	105	9,07 %	1
29 Statistiques	131,41	797	133,23	811	1,39 %	14
30 Pensions	899,77		945,24		5,05 %	
31 Réserves	223,—		229,—		2,69 %	
<b>Total</b>	<b>114 257,56</b>	<b>30 676</b>	<b>118 790,80</b>	<b>31 441</b>	<b>3,97 %</b>	<b>765</b>
<b>Autres institutions (à l'exclusion des pensions)</b>	<b>2 336,06</b>		<b>2 482,55</b>			
<b>Total</b>	<b>116 593,62</b>	<b>30 676</b>	<b>121 273,35</b>	<b>31 441</b>	<b>4,01 %</b>	<b>765</b>

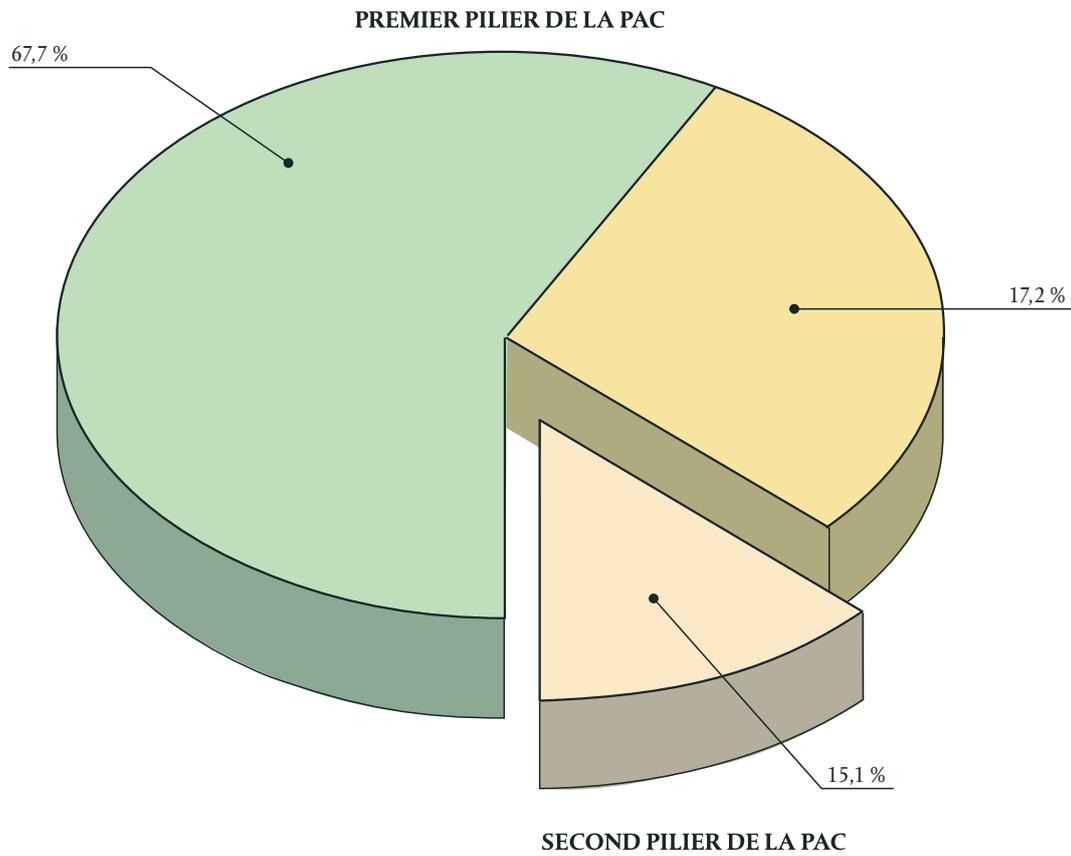
(1) Les chiffres des ressources humaines pour le titre 27 «Budget» comprennent des postes (92 en 2005 et 104 en 2006) qui ne sont actuellement pas affectés à un domaine politique spécifique ou qui attendent d'être réaffectés, et qui sont attribués pour des raisons techniques au domaine politique Budget.

(2) Les chiffres des ressources humaines comprennent les postes linguistiques réaffectés et les modifications du nombre de ces postes d'une année à l'autre auront une incidence sur les chiffres globaux pour les domaines politiques.

Ressources humaines



## 4. Rubrique 1: Dépenses agricoles



(en millions d'euros)

Rubrique 1: Dépenses agricoles	Avant-projet de budget 2006
<b>PREMIER PILIER DE LA PAC (Dépenses agricoles hors développement rural), dont:</b>	<b>43 641,32</b>
<span style="color: green;">■</span> — Interventions sur les marchés agricoles	8 858,60
<span style="color: yellow;">■</span> — Aides directes	34 829,00
<span style="color: orange;">■</span> <b>SECOND PILIER DE LA PAC (Développement rural)</b>	<b>7 771,00</b>
<b>Total</b>	<b>51 412,32</b>

#### 4.1. Principaux aspects de la rubrique 1

Pour le budget 2006, la Commission propose de budgétiser 51 742 millions d'euros pour la rubrique 1, dont 43 641 millions sont destinés aux aides directes, à l'organisation commune des marchés agricoles et aux dépenses vétérinaires (sous-rubrique 1a) et 7 771 millions au développement rural (sous-rubrique 1b), ce qui laisse une marge de 1 206 millions d'euros sous le plafond des perspectives financières de l'UE-25 telles qu'elles ont été ajustées en décembre 2004 <sup>(1)</sup>. Les crédits budgétaires proposés pour 2006 sont en hausse de 3,5 %, soit de 1 736 millions d'euros, par rapport aux crédits du budget 2005. Cette hausse se compose de 806 millions d'euros pour la sous-rubrique 1a et de 930 millions d'euros pour la sous-rubrique 1b.

Le budget 2006 est le deuxième budget consécutif couvrant les besoins liés aux réformes de la politique agricole commune (PAC) intervenues en 2003 et 2004, qui ont entraîné d'importants changements dans les régimes d'aides directes. À la suite de la réforme, le budget 2006 prévoit une augmentation des aides directes de près de 1,6 milliard d'euros (après modulation), due en grande partie à la réforme du secteur laitier et à la poursuite de l'introduction des aides directes dans les nouveaux États membres. Toutefois, ces besoins accrus sont partiellement compensés par une diminution des crédits de 0,8 milliard d'euros pour les interventions sur les marchés agricoles, auxquelles le secteur laitier contribue le plus.

Le budget 2006 est le premier budget à faire état de répercussions budgétaires du régime de paiement unique (RPU) découplé introduit par la réforme de la PAC en 2003. Cette réforme a transformé un certain nombre de régimes d'aides couplées différents en un seul RPU découplé. Cependant, dans plusieurs secteurs spécifiques, les aides sont restées partiellement ou totalement couplées. Par conséquent, les aides directes couplées diminuent de 13,7 milliards d'euros, tandis que les crédits destinés aux paiements découplés augmentent de près de 15 milliards d'euros.

Le budget 2006 est aussi le premier à inclure l'impact budgétaire de la modulation, à savoir le transfert partiel des aides directes de la sous-rubrique 1a au développement rural financé par la sous-rubrique 1b <sup>(2)</sup>. Ainsi, du fait de la modulation, un montant net de 655 millions d'euros est transféré de la sous-rubrique 1a à la sous-rubrique 1b. Ces 655 millions d'euros seront inscrits au budget au-dessus du plafond de la rubrique 1b. Ce transfert ne modifiera toutefois pas le plafond général de la rubrique 1 «Agriculture», car la modulation implique un transfert à somme nulle entre ses deux sous-rubriques. Le montant de l'aide soumis à la modulation correspond à 3 % des aides directes octroyées aux agriculteurs au cours de l'année civile 2005. Les premiers 5 000 euros d'aide ne sont pas soumis à la modulation.

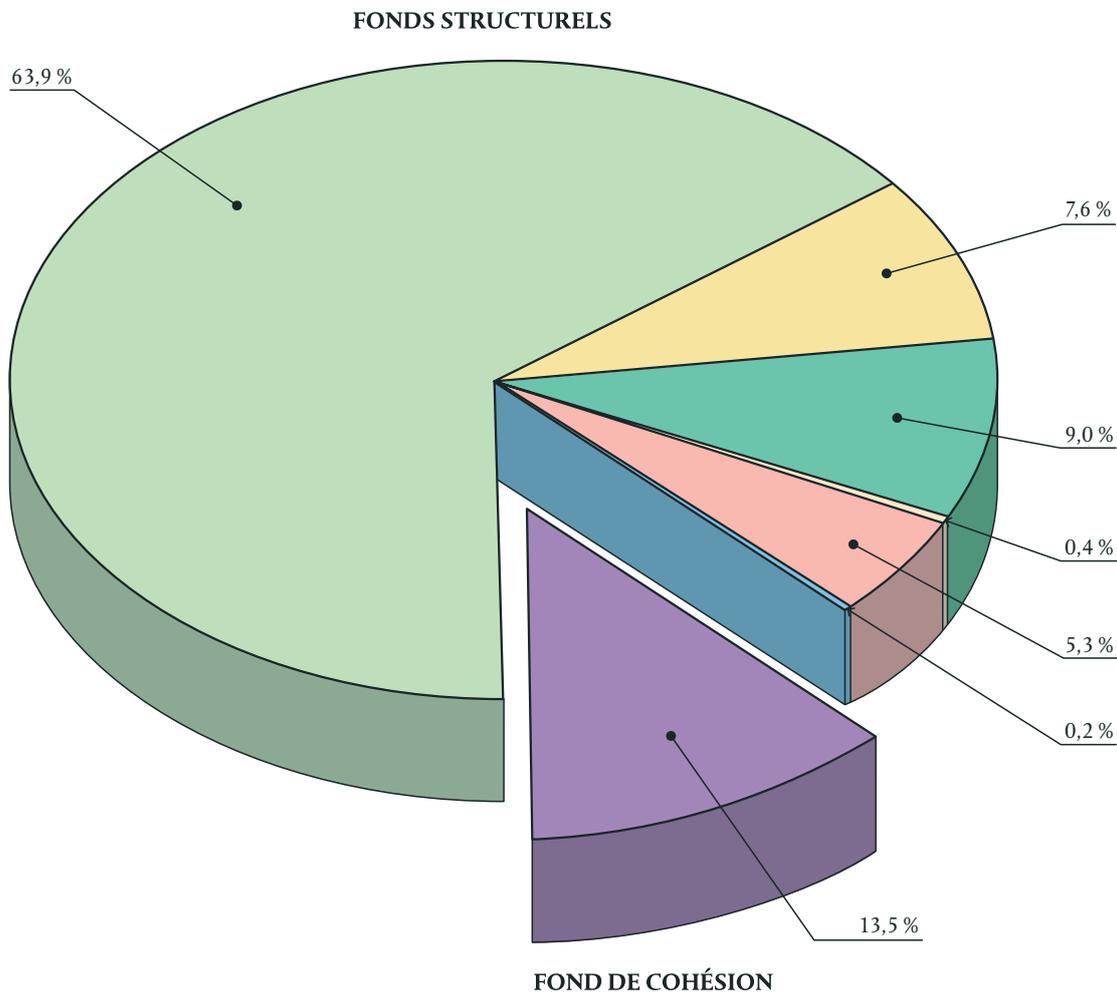
Pour des raisons de transparence, la nomenclature a été modifiée de façon à pouvoir clairement identifier, d'une part, les aides directes et, d'autre part, les interventions sur les marchés agricoles.

La Commission a l'intention d'exploiter pleinement la facilité qu'offre l'accord interinstitutionnel de réévaluer les besoins dans le cadre de la lettre rectificative d'octobre 2005. Ce mécanisme permet à la Commission de fonder ses propositions budgétaires pour l'agriculture sur les informations les plus récentes relatives à la situation de l'économie et du marché.

<sup>(1)</sup> Les plafonds des perspectives financières sont fixés aux prix de 1999 et sont ajustés chaque année par la Commission sur la base des prévisions économiques les plus récentes dont elle dispose. Pour la procédure 2006, l'ajustement figure dans le document COM(2004) 837 final.

<sup>(2)</sup> Conformément à l'article 10 du règlement (CE) n° 1782/2003 du Conseil, le pourcentage de réduction pour la modulation passe de 3 % pour l'année civile 2005 à 5 % pour 2007 et les années suivantes.

## 5. Rubrique 2: Actions structurelles



(en millions d'euros)

Rubrique 2: Actions structurelles	Avant-projet de budget 2006
<b>FONDS STRUCTURELS</b>	<b>38 522,92</b>
— Objectif n° 1	28 471,95
— Objectif n° 2	3 405,06
— Objectif n° 3	3 988,83
— Autres actions structurelles (hors objectif n° 1)	185,08
— Initiatives communautaires	2 371,53
— Actions innovatrices et assistance technique	100,47
<b>FONDS DE COHÉSION</b>	<b>6 032,08</b>
<b>Total</b>	<b>44 555,00</b>

## 5.1. Principaux aspects de la rubrique 2

L'augmentation globale des crédits de paiement par rapport au budget 2005 est de 10 %. Cette hausse traduit le fait que, selon les prévisions, les besoins en crédits de paiement destinés aux programmes 2000-2006 de l'UE-15 devraient être plus élevés que dans le budget 2005, dans lequel les crédits destinés à ces programmes sont inférieurs à l'exécution réelle en 2004. Les crédits destinés aux programmes relevant des Fonds structurels dans les nouveaux États membres sont conformes à l'accord conclu à Copenhague et augmentent de 8,6 %.

Les crédits de paiement proposés pour les programmes 2000-2006 de l'UE-15 représentent 95 % d'une tranche annuelle moyenne des engagements pour les programmes généraux et 90 % de la tranche annuelle moyenne pour les initiatives communautaires. Ces pourcentages sont identiques à ceux proposés pour l'APB 2005. Les taux d'exécution comparables pour les programmes généraux en 2003 et 2004 étaient de 78 % et 88 % respectivement (et de 31 % et 79 % pour les initiatives communautaires).

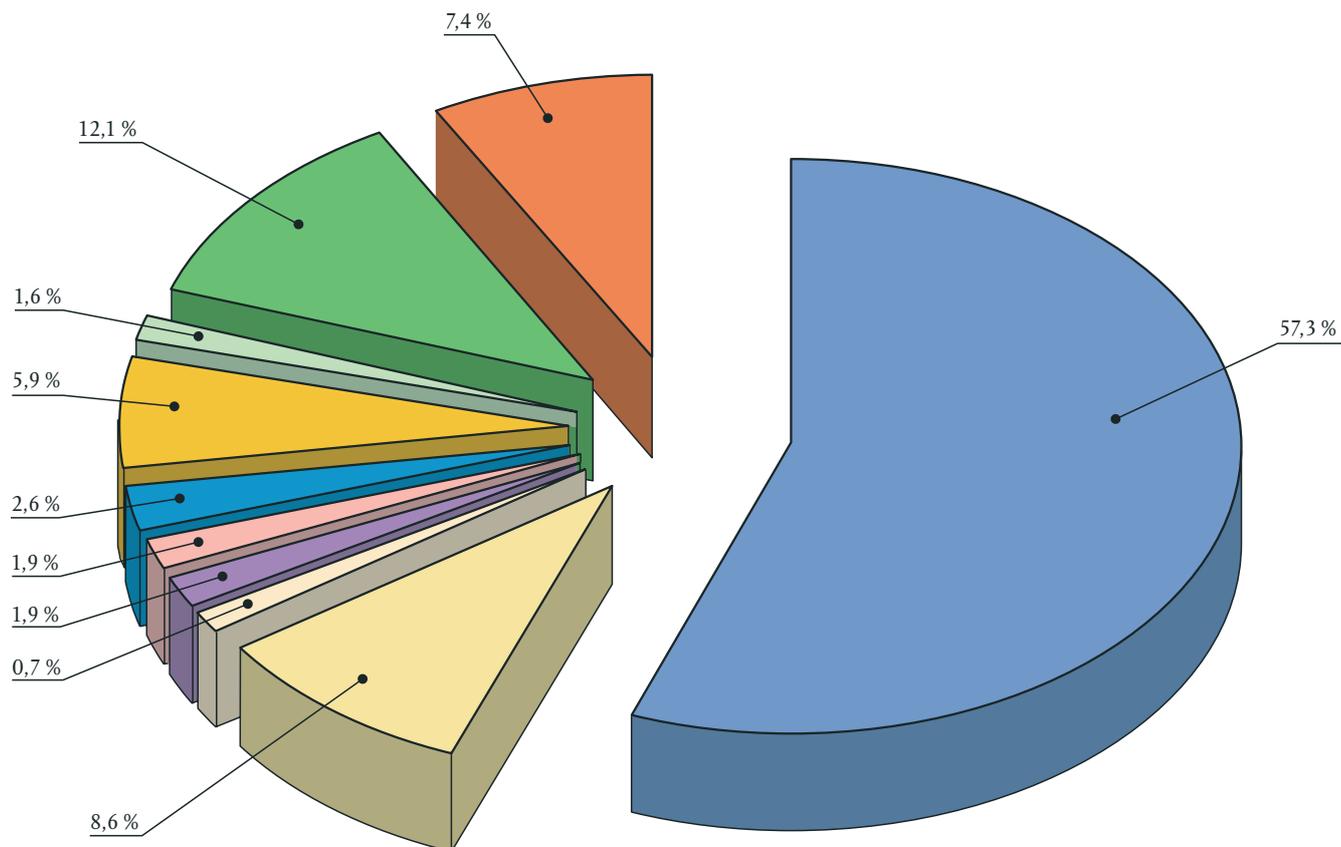
Si l'exécution est conforme aux paiements proposés, le montant du RAL sur les programmes 2000-2006 devrait augmenter d'environ 6 milliards d'euros en 2006. Cette hausse traduit le fait que les paiements proposés représentent moins de 100 % des engagements 2006 pour l'UE-15 et environ 50 % des engagements 2006 pour les nouveaux États membres, ce qui correspond à une augmentation d'environ 10 %.

Les crédits d'engagement proposés pour les actions structurelles de l'UE-25 sont totalement conformes aux perspectives financières jointes à l'Accord interinstitutionnel et aux conclusions du Conseil européen de Copenhague. Les montants alloués par domaine politique reflètent les résultats de l'allocation de la réserve de performance en 2004 et la programmation dans les nouveaux États membres.

Pour ce qui concerne le Fonds de cohésion, une augmentation sensible des crédits d'engagement d'environ 35 %, résultant de l'accord de Copenhague, est enregistrée dans les nouveaux États membres par rapport à 2005. Les crédits d'engagement pour les autres pays bénéficiaires du Fonds de cohésion sont en légère baisse. Le volume total des crédits d'engagement pour ces pays est en dessous du plafond des perspectives financières, dans la mesure où l'Irlande a perdu le bénéfice d'un financement au titre du Fonds de cohésion en 2004.

Au moment de l'accord relatif au budget 2005, il a été convenu de transférer au programme PEACE 16 millions d'euros provenant de l'enveloppe destinée à l'assistance technique et aux actions innovatrices. La Commission a également entrepris de rechercher des moyens supplémentaires. Le présent APB propose de porter la dotation du programme PEACE à 28 millions d'euros, les 12 millions d'euros supplémentaires provenant également de l'enveloppe destinée à l'assistance technique.

## 6. Rubrique 3: Politiques internes



(en millions d'euros)

Rubrique 3: Politiques internes	Avant-projet de budget 2006
■ Sixième programme-cadre de recherche et de développement technologique	5 285,0
■ Éducation et culture	793,2
■ Affaires économiques et financières	61,1
■ Emploi et affaires sociales	177,2
■ Entreprise (hors sixième programme-cadre)	174,3
■ Environnement	237,2
■ Justice et affaires intérieures	548,0
■ Santé et protection des consommateurs	143,3
■ Énergie et transports (hors sixième programme-cadre)	1 116,4
■ Autres	682,7
<b>Total</b>	<b>9 218,4</b>

### 6.1. Principaux aspects de la rubrique 3

Le budget proposé pour la rubrique 3, concentré sur les mesures clés déterminées par la stratégie de Lisbonne, couvre notamment trois des quatre priorités politiques proposées par la Commission pour 2006: prospérité, solidarité et sécurité.

En ce qui concerne la priorité «Prospérité», les activités financées par la rubrique 3 visent notamment à renforcer les efforts dans le domaine de la recherche, du développement et de l'innovation technologiques, en stimulant le volet des ressources humaines dans la recherche et en encourageant la mobilité dans les domaines de l'éducation et de la formation.

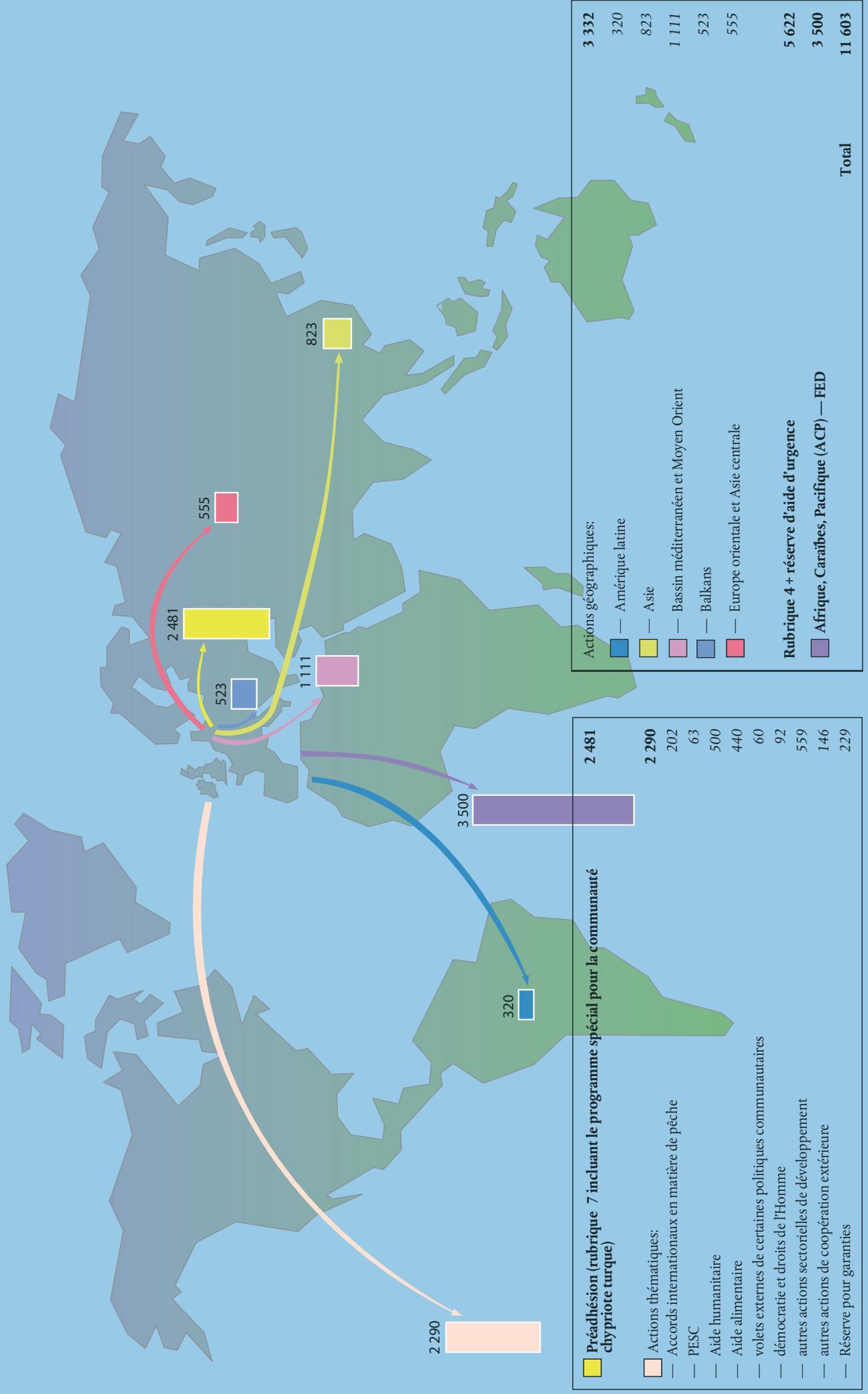
En ce qui concerne la priorité «Solidarité», la contribution de la rubrique 3 sera axée sur la protection de l'environnement et les aspects sociaux, tels que la protection des droits fondamentaux et la lutte contre la discrimination, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, et la pleine intégration des jeunes dans la vie sociale et professionnelle.

La consolidation de l'espace européen de liberté, de sécurité et de justice, qui renforce la sécurité des citoyens tout en garantissant la protection de leurs libertés civiles, est la troisième priorité mentionnée. L'accent est mis en particulier sur le droit des citoyens d'être protégés contre les actes terroristes, la criminalité organisée, les catastrophes naturelles ou environnementales, et d'avoir accès aux services fondamentaux (santé, sécurité des consommateurs, sécurité alimentaire, sécurité des transports, sécurité accrue pour les services liés à Internet et aux réseaux d'information, et approvisionnement énergétique).

Pour l'exercice 2006, la proposition de la Commission, en ce qui concerne les dépenses destinées aux politiques internes, s'établit à un total de 9 218 millions d'euros en crédits d'engagement et à 8 837 millions d'euros en crédits de paiement. La marge qui en résulte est de 167 millions d'euros.

L'exercice 2006 est la dernière année de la grande majorité des programmes ayant fait l'objet d'une codécision, ce qui représente environ les 4/5e des dépenses couvertes par la rubrique 3. La proposition de la Commission respecte pleinement ces enveloppes, en tenant compte des orientations politiques et stratégiques du Conseil et du Parlement européen.

## 7. Rubriques 4 et 7: Actions extérieures et stratégie de préadhésion



## 7.1. Principaux aspects de la rubrique 4

Les crédits d'engagement proposés dans l'avant-projet de budget pour 2006 au titre de la rubrique 4 s'établissent à 5 392,5 millions d'euros. Une comparaison avec 2005 n'a de sens que si l'avant-projet de budget rectificatif n° 3/2005 demandant une augmentation pour le poste de reconstruction liée au tsunami est inclus dans les chiffres de référence de 2005. Après cela, la demande de l'APB 2006 représenterait une hausse de 1,4 %. Le plafond de la rubrique 4 a été fixé à 5 269 millions d'euros pour 2006. La demande figurant dans l'APB dépasse donc le plafond de 123,5 millions d'euros et il conviendra de recourir à l'instrument de flexibilité, comme en 2005 (100 millions d'euros), mais pour un montant légèrement plus élevé.

Cette situation des besoins excédant le plafond s'explique par l'engagement pris par l'UE de contribuer à l'effort de reconstruction lié au tsunami, pour lequel l'APB 2006 propose 180 millions d'euros. Avec un budget de 170 millions d'euros demandé en 2005 (partiellement inclus dans l'APBR n° 3/2005), l'Union européenne sera en mesure de proposer l'enveloppe d'aide à la reconstruction de 350 millions d'euros qui a été approuvée par le PE et le Conseil.

L'aide au processus de stabilisation, de démocratisation et de reconstruction en Iraq, désormais mené par un gouvernement intérimaire qui a été élu, sera maintenue au même niveau que l'aide inscrite au budget pour 2005 (200 millions d'euros).

Dans le domaine du développement, la Commission s'est engagée à aider les pays ACP dont les exportations pourraient pâtir de l'entrée en vigueur de la nouvelle organisation commune des marchés dans le secteur du sucre, prévue pour la mi-2006; cependant, comme les modalités finales de cette réforme ainsi que sa date de démarrage sont encore indéterminées, seule la ligne budgétaire a été créée; une demande concrète de budget peut être introduite ultérieurement au cours de la procédure et après la présentation d'un acte de base.

Il est impossible de financer les nouvelles priorités 2006 (aides concernant l'Iraq et le tsunami) dans le cadre du plafond pré-établi sans mettre en péril la continuité des programmes de coopération en cours; par conséquent, la Commission propose de recourir à l'instrument de flexibilité; au préalable, un examen approfondi a été lancé quant aux possibilités de réorganiser les demandes budgétaires prévues; de ce fait, une partie des projets de dépenses concernant l'Asie a été réorganisée de manière à donner la priorité à la totalité de l'enveloppe pour le tsunami en 2005-2006; dans le cadre du même exercice, la Commission a décidé de respecter scrupuleusement dans son APB 2006 les montants de référence financière des programmes adoptés en codécision par le PE et le Conseil, au lieu de les dépasser, même lorsque cela implique une baisse de 2005 à 2006.

En ce qui concerne les crédits de paiement, le niveau global proposé est d'environ 5,4 milliards d'euros, ce qui correspond à une baisse de 2 % par rapport à 2005. Le niveau des paiements proposé permettra à la Commission de poursuivre ses efforts visant à absorber les engagements restant à liquider. Il reflète aussi l'amélioration progressive de la fourniture de l'aide, notamment à la suite de la réforme de la politique et des mécanismes de l'aide extérieure.

L'amélioration de l'efficacité et de la mise en œuvre de l'aide extérieure a été une priorité constante de la Commission ces dernières années, pleinement encouragée par l'autorité budgétaire. Le renforcement des structures de gestion des programmes et, en particulier, un vaste processus de déconcentration (gestion des programmes déplacée du siège vers les délégations) ont été rendus possibles grâce à l'approbation des fonds nécessaires dans le budget. Ce processus, qui a démarré en 2001, est entré à présent dans sa phase finale et le niveau global des dépenses administratives et d'appui (anciennes lignes BA) se rapprochera donc de son niveau d'équilibre, qui devrait se stabiliser autour de 4 % des enveloppes des programmes soutenus.

## 7.2. Principaux aspects de la rubrique 7

Les crédits d'engagement proposés dans l'avant-projet de budget pour 2006 au titre de la rubrique 7 se chiffrent à 2 480,6 millions d'euros. Cette augmentation de 19,2 % par rapport au budget 2005 (2 081 millions d'euros) est conforme aux montants approuvés pour les stratégies de préadhésion respectives de la Bulgarie, de la Roumanie, de la Croatie et en particulier de la Turquie, qui représente à elle seule la moitié de la hausse globale. En outre, un montant de 139 millions d'euros est inscrit dans la réserve en faveur de la communauté chypriote turque, conformément aux 259 millions d'euros proposés pour 2005-2006.

Le plafond de la rubrique 7 a été fixé à 3 566 millions d'euros pour 2006. Ce plafond de Berlin n'ayant pas été ajusté en fonction de la fin de l'octroi de l'aide de préadhésion aux nouveaux États membres, le niveau des crédits d'engagement pour 2006 est bien inférieur à ce plafond, dégageant une marge de 1 085,4 millions d'euros.

Le montant global sera alloué aux programmes suivants:

- la feuille de route pour la Bulgarie et la Roumanie, prévoyant une nette augmentation de leur assistance financière respective (plus de 40 % supérieure à l'aide moyenne accordée de 2001 à 2003). L'aide totale aux deux pays s'élève à 1 650 millions d'euros, soit une augmentation de 10 % par rapport à 2005;
- une aide complémentaire au déclassement anticipé de centrales nucléaires, d'un montant de 50 millions d'euros, non compris dans les chiffres de la feuille de route susmentionnée s'élevant à 1 650 millions d'euros. Le même montant a été provisionné pour 2005;
- l'aide à la Turquie conformément à l'augmentation programmée de son aide de préadhésion, qui doit passer de 300 millions d'euros en 2005 à 500 millions d'euros en 2006;
- la nouvelle stratégie de préadhésion de la Croatie, conformément à l'augmentation de l'aide dont elle bénéficie, de 105 millions d'euros en 2005 à 140 millions d'euros en 2006;
- le soutien financier visant à encourager le développement économique de la communauté chypriote turque. Le montant de 139 millions d'euros pour 2006 est en réserve, en attendant l'adoption de la base juridique.

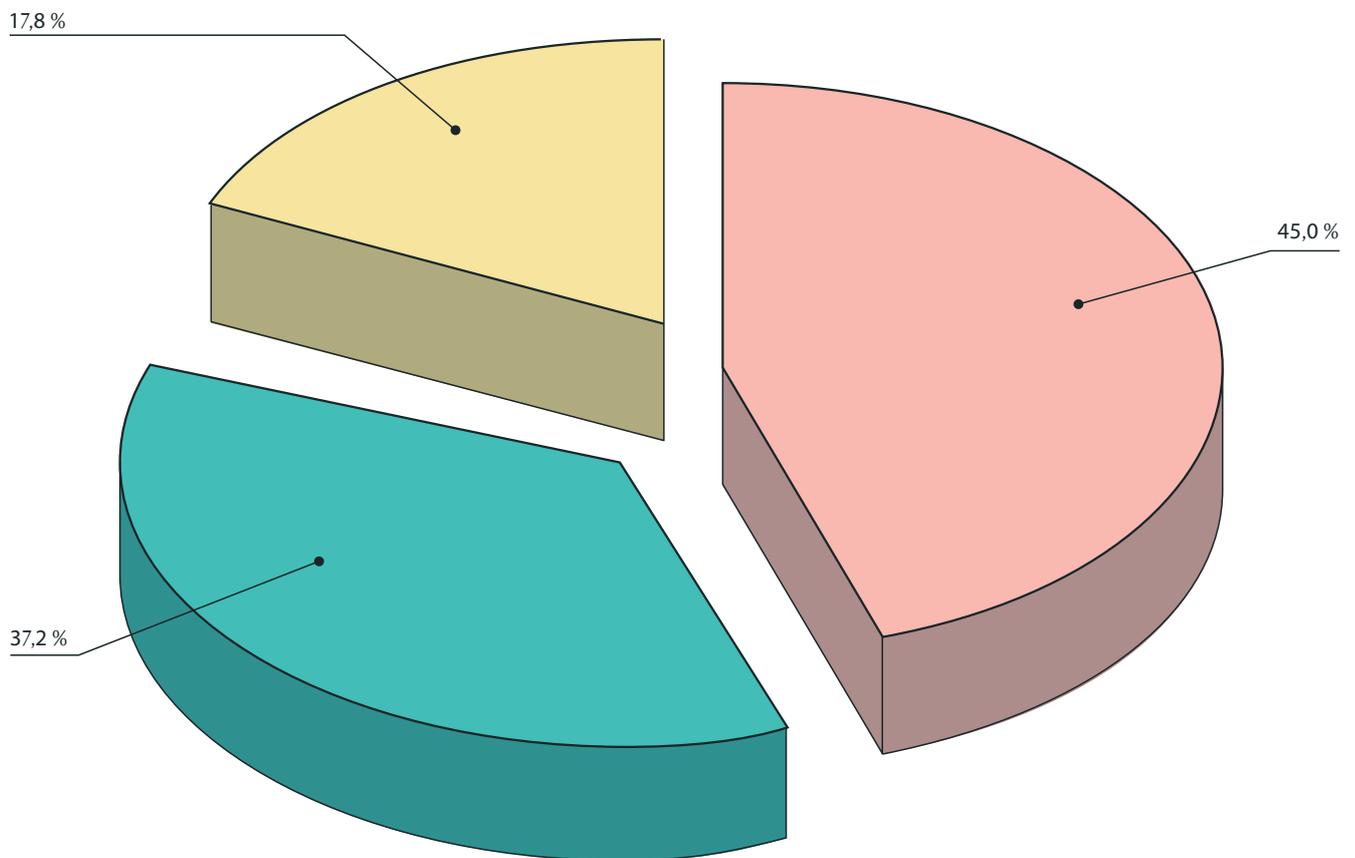
En ce qui concerne les crédits de paiement, les besoins sont estimés à 3 152,2 millions d'euros, soit une baisse de 4,1 % par rapport à 2005 (3 287 millions d'euros).

Cette diminution nette est due à l'achèvement du programme PHARE dans les nouveaux États membres (- 41 %), alors que les besoins liés à la réalisation des programmes SAPARD et ISPA dans ces mêmes États membres sont en hausse (+ 11 %). Dans l'ensemble, les paiements liés à la fin de l'octroi de l'aide de préadhésion aux nouveaux États membres s'élèvent à 1 310 millions d'euros, soit une baisse de 15 % par rapport aux 1 532 millions d'euros du budget 2005.

Les paiements en faveur de la Bulgarie, de la Roumanie, de la Turquie et de la Croatie (hors paiements destinés à la communauté chypriote turque) se chiffrent à 1 786 millions d'euros et sont relativement stables par rapport à 2005 (1 728 millions d'euros).



## 8. Rubrique 5: Dépenses administratives



(en millions d'euros)

Rubrique 5: Dépenses administratives		Avant-projet de budget 2006
		Engagements = paiements
<span style="color: red;">■</span> Commission (hors dépenses communes)		<b>3 009,53</b>
<span style="color: teal;">■</span> Autres institutions		<b>2 482,55</b>
<span style="color: yellow;">■</span> Dépenses communes:		<b>1 190,99</b>
— Pensions		904,82
— Écoles européennes		130,00
— Office des publications		80,86
— Office européen de lutte antifraude		50,16
— Office européen de sélection du personnel		25,15
	<b>Total</b>	<b>6 683,07</b>

### 8.1. Principaux aspects de la rubrique 5

L'augmentation du plafond de la rubrique 5 comprend une hausse spécifique de 62 millions d'euros (54 millions d'euros aux prix de 1999) due à l'élargissement. Cette augmentation est compatible avec la demande de la Commission de disposer de 700 postes supplémentaires en 2006, à la suite de l'élargissement à 25 États membres.

Même si la demande globale de crédits de la Commission est supérieure à l'augmentation du plafond, la marge demeure positive et permettra aux institutions de faire face à d'éventuels imprévus.

Les principaux facteurs justifiant la demande de la Commission pour la rubrique 5 ont trait à l'incidence des élargissements sur les dépenses administratives:

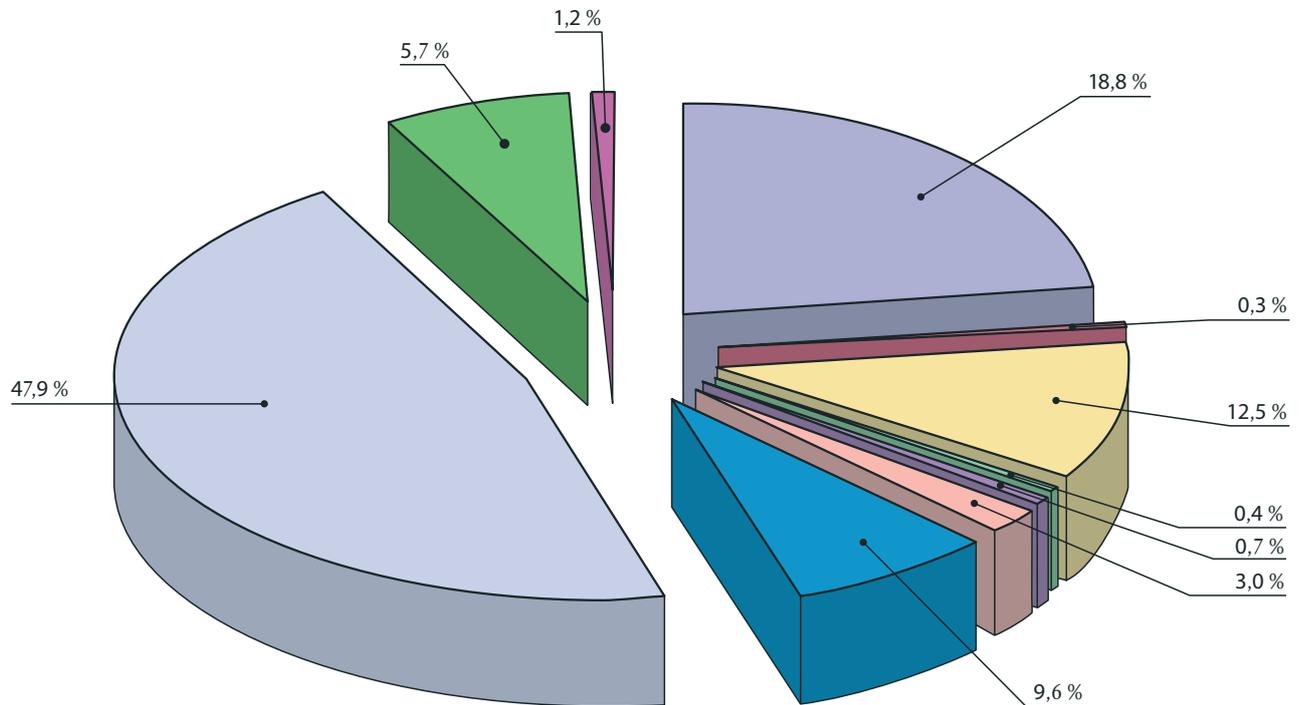
- Pour des motifs exposés dans la décision de SPA, l'élargissement de quinze à vingt-cinq pays a conduit la Commission à demander 700 nouveaux postes en 2006, en plus des 700 déjà alloués par l'autorité budgétaire en 2005 et des 780 octroyés en 2004. Ces postes font partie d'un programme pluriannuel s'étendant jusqu'en 2008 <sup>(1)</sup> et visant à adapter le niveau des ressources de la Commission à ses besoins.
- La Commission sollicite également 100 postes de personnel externe afin de préparer l'élargissement à la Roumanie et à la Bulgarie. Comme lors du précédent élargissement, une grande partie de ces postes seront affectés aux services linguistiques ou sont nécessaires pour préparer la publication du droit dérivé dans les deux nouvelles langues. De même, les autres institutions devraient demander 300 postes.
- L'accueil du nouveau personnel entraînera une augmentation sensible des loyers, tant à Bruxelles qu'à Luxembourg. Un effet technique résulte également de l'accord relatif au Berlaymont selon lequel certains bâtiments étaient encore payés par l'État belge en 2005, ce qui ne sera plus le cas en 2006.
- Les dépenses sociales, en particulier celles liées aux structures de garde d'enfants, ont elles aussi augmenté, en raison essentiellement de la nécessité de mettre ces structures à la disposition du nouveau personnel et de réduire le déficit des capacités d'accueil à Bruxelles. Cette hausse est similaire à celle enregistrée par les autres institutions, qui ont récemment accru la capacité d'accueil de leurs crèches.

Il est aussi intéressant de mettre en évidence certains autres éléments importants qui influencent la demande globale:

- L'évolution normale des prix, des pensions et des rémunérations, parallèlement à ceux des fonctionnaires nationaux.
- Les dépenses en matière de sécurité se sont accrues. La Commission envisage de mettre en œuvre un programme quinquennal visant à renforcer le contrôle de l'accès à ses bâtiments. Le coût de ce programme devrait s'élever à 15 millions d'euros sur l'ensemble de la période.
- Les dépenses informatiques sont en hausse, en raison principalement du besoin de renforcer le soutien informatique (+ 13 %), ainsi que le matériel et les systèmes d'information (+ 6 %), l'institution ayant de plus en plus recours à des systèmes informatiques spécifiques pour son fonctionnement interne.

<sup>(1)</sup> Voir la communication COM (2002) 311 final du 5.6.2002.

## 9. Rubrique 8: Compensations



(en millions d'euros)

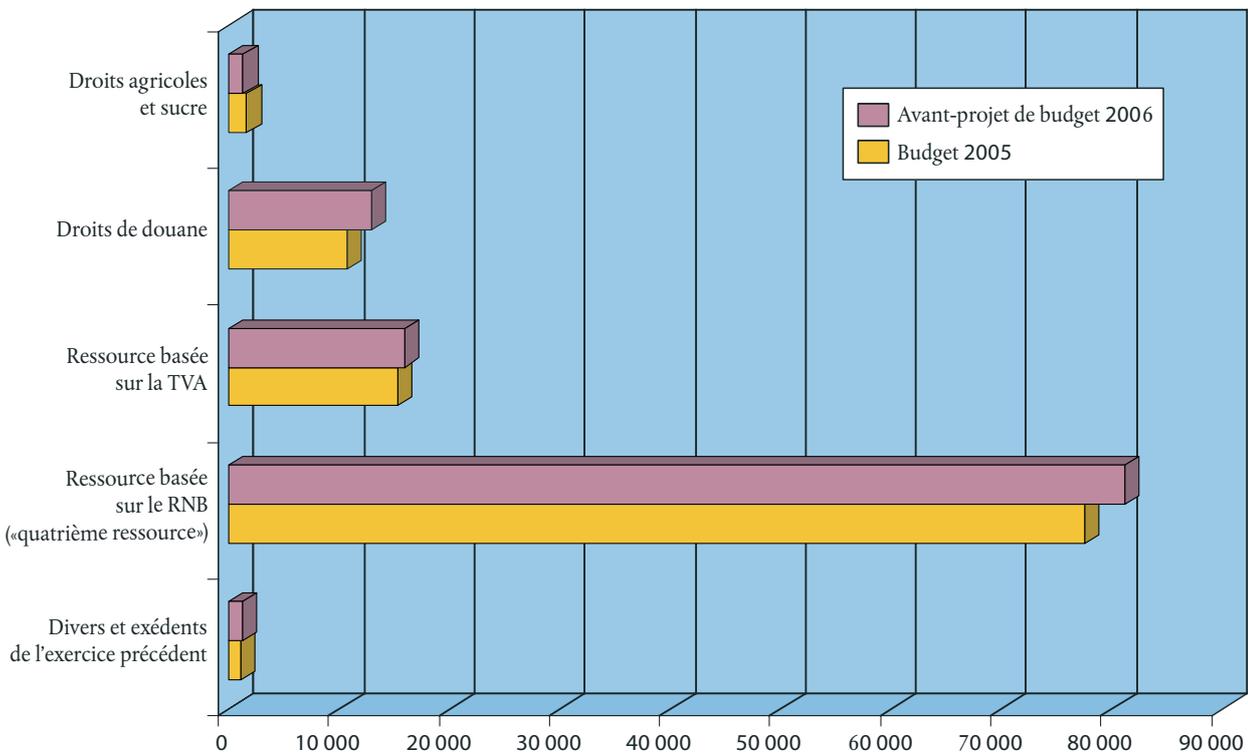
Rubrique 8: Compensations		Avant-projet de budget 2006
■ République tchèque		201,9
■ Estonie		3,3
■ Chypre		134,1
■ Lettonie		3,9
■ Lituanie		7,2
■ Hongrie		31,9
■ Malte		102,9
■ Pologne		514,3
■ Slovénie		61,0
■ Slovaquie		13,0
	<b>Total</b>	<b>1 073,5</b>

### 9.1. Principaux aspects de la rubrique 8

Une nouvelle rubrique 8 consacrée aux compensations a été insérée dans les perspectives financières suite à leur adaptation en fonction de l'élargissement, conformément aux conclusions du Conseil de Copenhague. Cette rubrique comprend les montants correspondant à la «compensation budgétaire temporaire» et à la «facilité de trésorerie spéciale forfaitaire» décidées lors des négociations d'adhésion.

L'APB 2006 propose de budgétiser l'ensemble des montants résultant des négociations d'adhésion pour un total de 1 074 millions d'euros.

## 10. Répartition du financement par type de recette



(en millions d'euros)

Type de recette	Avant-projet de budget 2006		Budget 2005	
	Millions d'euros	%	Millions d'euros	%
Droits agricoles et cotisations «sucre»	1 319,70	1,2 %	1 613,03	1,5 %
Droits de douane	12 905,40	11,5 %	10 749,90	10,1 %
Ressource basée sur la TVA	15 884,32	14,1 %	15 313,49	14,4 %
Ressource basée sur le RNB («quatrième ressource»)	81 157,25	72,1 %	77 583,05	73,0 %
Divers et excédents de l'exercice précédent	1 285,69	1,1 %	1 040,53	1,0 %
<b>Total</b>	<b>112 552,36</b>	<b>100,0 %</b>	<b>106 300,00</b>	<b>100,0 %</b>

Commission européenne

**Avant-projet de budget général de la Commission européenne  
pour l'exercice 2006**

**Aperçu général**

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes

2005 — 32 p. — 21 x 29,7 cm